



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
CAGB le :  
05/07/12

**Séance du jeudi 28 juin 2012  
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
des services,  
Laurent VAN  
HERREWEGHE

#### **PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 28 juin 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 09/05/12**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Jean-Marc BOUSSET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 9 mai 2012.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0*

### ↳ R 0.2 - Désignation des délégués dans les commissions - Modification

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Joëlle SCHIRRER comme membre titulaire de la Commission n°06 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets »,
- désigne M. Didier GENDRAUD comme membre titulaire de la Commission n°08 « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### **Finances**

#### ↳ R 1.1.1 - Répartition du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAGB et ses communes membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la répartition du FPIC versé à l'ensemble intercommunal, selon les modalités de droit commun,
- approuve le sens de la réflexion qui pourra gouverner les choix ultérieurs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 1.1.2 - Compte de Gestion 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance entre le Compte Administratif 2011 du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul du Grand Besançon et le Compte de gestion 2011 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 1.1.3 - Compte Administratif 2011

Le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 5 Absentions, le Conseil de Communauté adopte le Compte Administratif 2011 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 5

#### ↳ R 1.1.4 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2011 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2011 par la CAGB.

#### ↳ R 1.1.5 - Affectation des résultats 2011 au BP 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2011 sur le budget 2012, au titre du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 1.1.6 - Décision Modificative n°1 - 2012

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2012 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 6

#### ↳ R 1.1.7 - Révision des AP/CP

##### Opération n°7.3 - Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'Autorisation de Programme de l'Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

##### Opération n°6.3 - Opération « Cité des Arts et de la Culture »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'Autorisation de Programme de l'Opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

##### Opération n°12.2 - Opération « Parc instrumental » (Budget annexe CRR)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'Autorisation de Programme de l'Opération « Parc instrumental » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

### **Ressources humaines**

#### ↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

##### Création de 2 postes d'électromécanicien pour le centre de tri du Sybert

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

##### Création d'un poste d'assistant(e) partagé pour les services Environnement et Culture, Tourisme, Sports

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

##### Transformation d'un poste de technicien Energie-Plan Climat

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Création d'un poste de dessinateur / topographe au sein de la Direction Plan et Information Géographique

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Transformation d'un poste non permanent relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B, filière culturelle), en un poste permanent relevant de ce même cadre d'emploi, au sein du département cordes

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la transformation d'un poste non permanent en un poste permanent, relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R 1.2.2 - Mise en place du projet d'établissement du CRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les créations de postes listées dans la délibération relevant des cadres d'emploi précisés en conséquence,
- la modification de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB - 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

↳ R 5.1 - Fonds d'aide manifestations - Attribution des subventions du 2<sup>ème</sup> semestre 2012

*Mmes MONLLOR et DE WILDE BESANCON et MM. COTTINY et TAILLARD ne prennent pas part au vote*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 18 100 €, conformément au tableau joint à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012

*MM. FOUSSERET, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention d'objectifs à intervenir entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Cité des Arts et de la Culture

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

↳ R 6.1 - Adhésion du Grand Besançon au Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le principe de création du Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV,
- se prononce favorablement sur les statuts proposés pour ce Syndicat mixte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent entrant dans la mise en place de ce Syndicat mixte,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne MM. BAULIEU, FOUSSERET et RUTKOWSKI comme titulaires et Mme BOTTERON et MM. CANAL et MARTIN comme suppléants, pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de coordination.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

↳ R 7.1 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS à Busy

*M. SIMONIN ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément, concernant 3 logements à loyer maîtrisés, déposée par la commune de Busy,
- attribue une subvention de 9 000 € à la commune de Busy.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Prise en charge des frais de certification « Qualitel » et « Habitat & Environnement » - Construction de 34 logements locatifs publics par Neolia - Chemin des Journaux à Besançon

*Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une participation financière de l'ordre de 14 728 € à Neolia pour la construction de 34 logements situés Chemin des Journaux à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Subventions CAGB - Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2011)

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions pour un montant total de 718 896,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU des Clairs Soleils - Opération d'Habitat 25

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à Habitat 25 d'une subvention d'un montant global de 88 430 € pour la construction de 38 logements de type PLUS et PLAI dans le cadre des démolitions / reconstructions du PRU des Clairs Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Adoption du Règlement Intérieur de l'aire de grands passages de Thise

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté adopte le Règlement Intérieur de l'aire de grands passages de Thise.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 1

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes**

↳ R 8.1 - Contrat d'Agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région) - Approbation du contrat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le contrat d'agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Réalisation d'un diagnostic économique à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objectif et la réalisation de ce diagnostic,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la CAGB et l'INSEE pour la réalisation du diagnostic économique,
- accorde une participation financière à l'INSEE à hauteur de 13 176,60 € (montant garantissant l'équilibre financier de ce partenariat).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R 8.3 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2012 et versement de la cotisation

M. GUYEN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre,
- approuve le versement de la cotisation d'adhésion au titre de l'année 2012 pour un montant de 30 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

↳ R 9.1 - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.

↳ R 9.2 - Adoption des tarifs « Redevance Incitative » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012

A la majorité, 9 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs « Redevance Incitative » entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2012 en lieu et place de la délibération du 15 décembre 2011.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 9

↳ R 9.3 - Avenant n°1 au marché « Systèmes embarqués de pesée dynamique et outils de pilotage opérationnel » avec Plastic Omnium

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché n°10/12 « Systèmes embarqués de pesée dynamique et outils de pilotage opérationnel » avec Plastic Omnium,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.4 - Avenant n°1 au marché « Collecte des déchets ménagers avec pesée et identification des bacs et transmission des informations de facturation et des événements de collecte sur 50 communes du territoire du Grand Besançon » avec VEOLIA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché n°11/10 « Collecte des déchets ménagers avec pesée et identification des bacs et transmission des informations de facturation et des événements de collecte sur 50 communes du Grand Besançon » avec Véolia,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

### ↳ R 2.1 - Tramway - Avenant à la convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers - Bilan des prestations croisées 2011

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet, le montant et la répartition des prestations croisées entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, au titre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, sur l'exercice 2011,
- se prononce favorablement sur le versement par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la Ville de Besançon d'un fonds de concours d'un montant net de 317 946 € (à inscrire en DM n°2 et en révision de l'AE n°11.3),
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant actant l'accord des deux collectivités sur le bilan 2011 et le montant du fonds de concours au bénéfice de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 5

### ↳ R 2.2 - Tramway - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre « entre de maintenance de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché maîtrise d'œuvre « Centre de maintenance de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon » avec DRLW,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 2.3 - Avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines et mesures d'optimisation des lignes périurbaines

A la majorité, 19 Contre, 8 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 3 novembre 2010 entre la société Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev, et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.
- se prononce favorablement sur les mesures d'optimisation des lignes périurbaines.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 87 Contre : 19 Abstentions : 8

### ↳ R 2.4 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'opération « Itinéraire cyclable d'agglomération Palente-Novillars » et aménagement de la rue des Egraffeux à Thise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'opération « itinéraire cyclable d'agglomération Palente-Novillars et aménagement de la rue des Egraffeux sur la commune de Thise »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0



### ↳ R 2.5 - Conventions relatives au dispositif « FreePass »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de partenariat général entre la Ville de Besançon, Besançon Mobilités et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative au dispositif « FreePass »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention,
- approuve la convention de partenariat spécifique entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative au dispositif « FreePass » « Tramway - Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

### ↳ R 3.1 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activité 2011 et participation financière du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, au regard de l'activité de l'ADIE pour l'année 2011, accorde une participation financière aux actions 2011 de l'ADIE, pour un montant total 12 000 €, conformément à la convention cadre 2011-2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.2 - INTERMED - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un soutien financier à INTERMED, pour un montant de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.3 - Fonds d'Intervention Economique - Site de la Caserne de Trépillot - Acquisition / Engagement de travaux de démolition / Régalage par la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la Ville de Besançon une aide de 75 000 € pour la réhabilitation du site de Trépillot (acquisition / engagement de travaux de démolition / regalage),
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention tripartite à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.4 - Fonds d'Intervention Economique - SKIN Exigence - Implantation sur TEMISanté - Aide au loyer

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement, au titre du régime d'exemption « de minimis » conformément aux dispositions du décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'immobilier accordées aux entreprises par les collectivités territoriales, sur une aide du FIE de 34 808 € au bénéfice de l'entreprise SKIN Exigence via la sedD (ou la SAIEMB IE en cas de transfert de propriété du bâtiment BIOPARC),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, au regard de l'activité de Coopilote pour l'année 2011 :

- prend connaissance de l'activité 2011 de Coopilote Besançon,
- accorde une participation financière aux actions 2011 de Coopilote, pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Doubs Initiative - Bilan de la mission d'animation 2011 - Abondement du fonds prêts d'honneur 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement, par la CAGB, de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Doubs Initiative pour l'année 2012, conformément à la convention cadre 2009-2013,
- accorde une aide d'un montant de 16 000 € à Doubs Initiative, conformément à la même convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Elan »

A la majorité, 12 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 25 000 € au Conseil Général du Jura, au titre de sa contribution 2012 au programme de développement intitulé « Nouvel Elan »,
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 102 Contre : 12 Abstention : 0

↳ R 3.8 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2011 - Avenant n°11

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2011 pour un montant de 45 381 905€ HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 18 776 685 € HT dont 3 071 173 € HT pour le Grand Besançon (soit une hausse de 42 K€ par rapport au bilan 2010),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°11 à la Convention d'Aménagement matérialisant ces dispositions financières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - SMAIBO - Modification de statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de ces statuts.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.10 - Mission Locale Espace Jeunes (MILO) - Modification d'un représentant du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté est invité à :

- faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigner Madame Sylvie WANLIN pour représenter la CAGB au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes, à la place de Monsieur Abdel GHEZALI.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

↳ R 4.1 - Lutte contre les nuisances sonores - Approbation des cartes stratégiques du bruit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche engagée,
- approuve les cartes stratégiques du bruit réalisées sur le territoire des communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Chalèze, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, Ecole-Valentin, Miserey-Salines, Pirey et Thise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

**Questions diverses**

↳ R 10.1 - Bilan des marchés notifiés en 2011 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des marchés notifiés en 2011 par la CAGB.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

**Étaient absents :** **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc BOUSSET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JF. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, JM. FAIVRE, JM. MAY (jusqu'au 2.2)

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), JM. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, JM. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

**Grand  
Besançon**



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 28 juin 2012**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>17</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 9 mai 2012	17
Rapport n°0.2 - Désignation des délégués dans les commissions - Modification	18
<b>Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC</b>	<b>18</b>
<b>Finances</b>	<b>18</b>
Rapport n°1.1.1 - Répartition du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAGB et ses communes membres	18
Rapport n°1.1.2 - Compte de Gestion 2011	20
Rapport n°1.1.3 - Compte Administratif 2011	20
Rapport n°1.1.4 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2011 par la CAGB	23
Rapport n°1.1.5 - Affectation des résultats 2011 au BP 2012	23
Rapport n°1.1.6 - Décision Modificative n°1 - 2012	24
Rapport n°1.1.7 - Révision des AP/CP	25
<b>Ressources Humaines</b>	<b>26</b>
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents	26
Rapport n°1.2.2 - Mise en place du projet d'établissement du CRR	28
Rapport n°1.2.3 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB - 2012	28
<b>Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports</b>	<b>29</b>
Rapport n°5.1 - Fonds d'aide manifestations - Attribution des subventions du 2 <sup>ème</sup> semestre 2012	29
Rapport n°5.2 - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012	29
Rapport n°5.3 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Cité des Arts et de la Culture	30
<b>Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets</b>	<b>30</b>
Rapport n°6.1 - Adhésion du Grand Besançon au Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV	30
<b>Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville</b>	<b>33</b>
Rapport n°7.1 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS à Busy	33
Rapport n°7.2. - Prise en charge des frais de certification « Qualitel » et « Habitat & Environnement » - Construction de 34 logements locatifs publics par Neolia - Chemin des Journaux à Besançon	33
Rapport n°7.3 - Subventions CAGB - Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2011)	33
Rapport n°7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU des Clairs Soleils - Opération d'Habitat 25	34
Rapport n°7.5 - Adoption du Règlement Intérieur de l'aire de grands passages de Thise	34
<b>Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes</b>	<b>34</b>
Rapport n°8.1 - Contrat d'Agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région) - Approbation du contrat	34
Rapport n°8.2 - Réalisation d'un diagnostic économique à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté	34
Rapport n°8.3 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2012 et versement de la cotisation	40

<b>Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>40</b>
Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	40
Rapport n°9.2 - Adoption des tarifs « Redevance Incitative » à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2012	42
Rapport n°9.3 - Avenant n°1 au marché « Systèmes embarqués de pesée dynamique et outils de pilotage opérationnel » avec Plastic Omnium	43
Rapport n°9.4 - Avenant n°1 au marché « Collecte des déchets ménagers avec pesée et identification des bacs et transmission des informations de facturation et des événements de collecte sur 50 communes du territoire du Grand Besançon » avec VEOLIA	43
<b>Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements</b>	<b>44</b>
Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant à la convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers - Bilan des prestations croisées 2011	44
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre « Centre de maintenance de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon »	44
Rapport n°2.3 - Avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines et mesures d'optimisation des lignes périurbaines	44
Rapport n°2.4 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'opération « Itinéraire cyclable d'agglomération Palente-Novillars » et aménagement de la rue des Egraffeux à Thise	55
Rapport n°2.5 - Conventions relatives au dispositif « FreePass »	55
<b>Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion</b>	<b>55</b>
Rapport n°3.1 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique - Bilan d'activité 2011 et participation financière du Grand Besançon	55
Rapport n°3.2 - INTERMED - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi	56
Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Site de la Caserne de Trépillot - Acquisition / Engagement de travaux de démolition / Régalage par la Ville de Besançon	56
Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique - SKIN Exigence - Implantation sur TEMISanté - Aide au loyer	57
Rapport n°3.5 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2011	57
Rapport n°3.6 - Doubs Initiative - Bilan de la mission d'animation 2011 - Abondement du fonds « prêts d'honneur » 2012	58
Rapport n°3.7 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Élan »	58
Rapport n°3.8 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2011 - Avenant n°11	59
Rapport n°3.9 - SMAIBO - Modification de statuts	60
Rapport n°3.10 - Modification de la représentation du Grand Besançon au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes	60
<b>Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie</b>	<b>60</b>
Rapport n°4.1 - Lutte contre les nuisances sonores - Approbation des cartes stratégiques du bruit	60
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse	63
<b>Questions diverses</b>	<b>63</b>
Rapport n°10.1 - Bilan des marchés notifiés en 2011 par la CAGB	63
Rapport n°10.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	63
Rapport n°10.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	63
<b>Informations diverses</b>	<b>63</b>



# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 28 juin 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET à son arrivée.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 9 mai 2012

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** On me fait signe que le quorum est atteint. Je déclare donc notre séance ouverte.

Nous avons tout d'abord les procurations : jusqu'à son arrivée, Jean-François GIRARD donne pouvoir à Philippe SIMONIN ; pour toute la séance, Geneviève VERRO donne pouvoir à Serge RUTKOWSKI, Jean-Pierre TAILLARD à Laurent DELMOTTE, Françoise FELLMANN à Marie-Noëlle SCHOELLER, Didier GENDRAUD à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Élisabeth PÉQUIGNOT à Jean-Marie GIRERD, Nicole WEINMAN à Danièle POISSENOT, Alain BLESSEMAILLE à Jean-Louis FOUSSERET, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Jean-Michel MAY à Dominique GRUBER, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Michel OMOURI à Claude VOIDEY, Pascal BONNET à Jean ROSSELOT, Jacqueline PANIER à Michel LOYAT, Yves-Michel DAHOUI à Frank MONNEUR, Françoise GILLET à Claude PREIONI, Jean-Michel CAYUELA à Gérard VALLET et Claude OYTANA à Catherine BARTHELET. Vous savez tout de ces pouvoirs.

Il nous faut un secrétaire de séance. Y a-t-il un ou une volontaire ? Jean-Marc BOUSSET a levé la main. Merci, Jean-Marc.

Le quorum est vérifié, les pouvoirs sont vus. Nous devons également approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 9 mai dernier. Vous avez pu consulter tous les éléments en temps et en heure. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire. Le procès-verbal est adopté.

Je vois une petite mention sur un rapport supplémentaire concernant la mission locale qui fera partie des rapports de la Commission Économie, Emploi et Insertion. Nous l'aurons tous noté.

Ce serait plus agréable s'il y avait un brin d'attention. Merci pour votre compréhension. J'essaie tout simplement de faire en sorte que les choses qui doivent être faites formellement le soient.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Dans la désignation des commissions, il faut noter une évolution parvenue en date du 30 mai 2012 : Joëlle SCHIRRER et Didier GENDRAUD ont exprimé le souhait de permuter leur participation au sein des Commissions n°06 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets » et n°08 « Relations avec les partenaires, les autres collectivités territoriales, les secteurs, Aide aux communes ». Il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Dans le rapport, il est rappelé cette permutation. Sur l'ancienne situation, Didier GENDRAUD était à la Commission n°06 et Joëlle SCHIRRER à la Commission n°08 ; sur la nouvelle situation, ce sera l'inverse, si nous la validons. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, merci. Le rapport est adopté.

## Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

### Finances

#### Rapport n°1.1.1 - Répartition du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAGB et ses communes membres

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Je vous propose d'aborder les questions financières et de ressources humaines. Vous l'aurez remarqué, je me répète, les rapports sont nombreux et importants ce soir. Si vous souhaitez vraiment que nous tenions les délais, il n'est pas interdit d'intervenir et vous en avez la liberté, mais sachons que nous assumons la coresponsabilité de l'horaire de fin de notre séance.

Le premier rapport traite d'une question nouvelle, le FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) entre la CAGB et ses communes membres. Ce nouveau dispositif, dont vous avez tous eu au moins un peu d'informations, entre en vigueur dès 2012, après que nous en ayons parlé depuis plusieurs années. Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale au sens où un prélèvement est opéré auprès des collectivités considérées comme riches pour reversement aux collectivités moins pourvues.

Il faut bien intégrer dans les éléments nouveaux que la base du système est l'ensemble intercommunal, l'établissement intercommunal et les communes membres. Il s'agit ensuite de déterminer qui va contribuer et qui va percevoir. On peut être dans les deux catégories, compte tenu du fait que les critères sont différents pour apprécier la « richesse » justifiant le prélèvement, ou pour apprécier la « pauvreté » justifiant la perception. Le prélèvement est déterminé par ce que l'on appelle désormais le potentiel financier agrégé constitué de l'ensemble des ressources fiscales, plus l'essentiel des dotations globales de fonctionnement sur la part salaire et les dotations de compensation, toutes les recettes agrégées de l'intercommunalité et des communes étant rapportées à l'habitant. Cela permet de déterminer les ensembles intercommunaux susceptibles de contribuer.

On est appelé à contribuer dès lors que le potentiel financier agrégé est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. C'est donc une position relative qui contribue à être contributeur au Fonds de Péréquation. Dans le même temps, est opéré le classement de ces mêmes ensembles intercommunaux pour savoir qui pourra bénéficier du reversement. Cela se fait sur la base d'un autre indicateur appelé « indice synthétique ». Dans l'approche de la « richesse » des collectivités, l'élément particulièrement nouveau, et le plus important pris en compte pour 60 % de cet indice, est le revenu des habitants. C'est assez nouveau de donner une place aussi importante aux revenus des habitants. Il reste pour 20 % le potentiel financier agrégé - ce qui ressemble à l'élément permettant d'apprécier la richesse de ceux qui vont être appelés à contribuer - et pour 20 %, l'effort fiscal pour donner place à l'adage « aide-toi, le ciel t'aidera ».

Les bénéficiaires du FPIC sont les 60 % d'ensembles intercommunaux qui ont l'indice le moins fort, en quelque sorte, donc les 60 % du bas du tableau.

Il faut aussi avoir à l'esprit que, si nous entrons dans ce système en 2012, c'est normalement, sauf modification du texte, un système qui va monter en puissance d'ici à 2016, et qui va emporter à peu près une multiplication par 7. Donc, on peut se représenter les chiffres dont nous parlons maintenant en multipliant les choses par 7.

Sur la situation que nous avons à connaître cette année, à partir des éléments que j'ai schématiquement évoqués, la situation du Grand Besançon est d'être bénéficiaire du Fonds de Péréquation. Vous avez les montants dans vos rapports et à l'écran, pour 831 653 €. C'est cela qui nous est notifié. Si on pratique ensuite la répartition entre l'intercommunalité et les communes, en fonction du critère légal, c'est-à-dire le potentiel fiscal agrégé, on arrive à la clé de répartition que vous avez à l'écran : 326 450 € pour l'intercommunalité et 505 203 € pour les communes.

Ensuite, vous avez les différentes possibilités de répartition de cette dotation du Fonds de Péréquation. Le principe initial et légal est le premier que j'ai indiqué, à savoir en fonction de la contribution des uns et des autres au potentiel fiscal agrégé. Tout d'abord, on répartit les choses entre l'intercommunalité et la masse des communes, ensuite entre les communes. C'est ce que prévoit la Loi. Si nous ne délibérons rien, si nous ne disons rien, c'est ce qui s'applique.

Ensuite, il y a deux autres systèmes. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails. La première possibilité requiert une majorité qualifiée de l'Assemblée communautaire (les deux tiers). Le système de base est de faire jouer le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) de manière directrice. Si on utilise ce dispositif, instantanément, la répartition serait un peu plus favorable aux communes. Mais j'attire votre attention sur le fait que nous serions quasiment en train de mettre en œuvre un système consistant à intégrer davantage l'intercommunalité, puisque chacun aurait peut-être un peu tendance à défendre son acquis. La deuxième option possible est de trouver de la répartition entre l'intercommunalité et les communes, et de trouver des critères de répartition entre les communes. Le législateur dit « *vous pouvez à une condition, que vous soyez unanimement d'accord* ». Voilà la mécanique produite par la Loi.

Avant de vous proposer ce que nous suggérons ce soir, je dois ajouter que nous sommes en situation bénéficiaire du FPIC. Quand on regarde sur le curseur, sur l'axe de sensibilité, nous ne sommes, par nos chiffres, pas loin de la zone contributive. Donc, il suffirait que nos affaires prospèrent un peu mieux que la moyenne pour être dans la zone contributive. Nous pouvons être les deux - je vous l'indiquais tout à l'heure et vous l'aurez compris -, car les indicateurs déclencheurs d'être contributeur ou bénéficiaire ne sont pas les mêmes. On peut être les deux en même temps. Dans les positions que nous aurons à prendre, ayons cela à l'esprit. En effet, la clé de répartition dont nous parlons pourrait avoir à s'appliquer, non plus pour percevoir, mais pour verser. Ayons bien cela à l'esprit. Les ordres de grandeur, les chiffres qui sont là, on peut se dire de les multiplier par 7 pour ce que cela pourrait devenir.

Une fois que je vous ai dit cela, je crois vous avoir dit l'essentiel. Pour de nombreux dossiers, nous avons constitué un groupe Finances pour cheminer de manière aussi convergente que possible sur des préoccupations pas toujours convergentes et il faut travailler dans ce sens. La proposition que nous formulons ce soir, après un travail entre l'Agglomération et la Ville de Besançon - et chacun aura compris son utilité -, ensuite en Commission des finances et enfin au Bureau, est d'acter le dispositif légal et néanmoins d'adopter le rapport qui vous est présenté, pour que nous nous invitons, en quelque sorte, à imaginer l'avenir peut-être différemment du dispositif légal, pour que précisément, nous pensions peut-être à davantage d'intégration intercommunale et que nous ayons peut-être des critères nous permettant de favoriser plutôt cette évolution.

C'est une orientation de réflexion que nous proposons ce soir, simplement pour que nous nous disions bien que le mécanisme de plein droit que nous vous proposons est tout simplement de confirmer. En effet, dans le délai que nous avons, imaginer des critères, les tester, les évaluer et changer de manière suffisamment précise, cela eût été parfaitement impossible. Donc, nous proposons de valider le système légal. Dans l'absolu, nous n'aurions pas besoin de délibérer pour cette répartition financière, mais nous vous proposons néanmoins de le faire pour que nous nous disions bien que l'on ne s'arrête pas là-dessus. Nous aurons à y réfléchir et peut-être à imaginer autre chose. On vous invite donc simplement à ne pas être immobiles sur ce dispositif qui va prendre une certaine importance.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour essayer, sans être trop long, de vous présenter le rapport FPIC et le sens de la délibération proposée.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté. Je vous remercie.

#### Rapport n° I.1.2 - Compte de Gestion 2011

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Le rapport suivant est relatif au compte de gestion. Il s'agit d'une information. On prend acte du constat que nous faisons de la correspondance ou de l'identité des chiffres du compte de gestion de Madame la Trésorière, que je salue - bonsoir, Madame, bienvenue -, et de notre compte administratif que nous faisons examiner dans l'instant qui suit.

Je vous invite encore une fois à prendre acte de cette correspondance pour passer ensuite au rapport n° I.1.3 relatif au compte administratif.

#### Rapport n° I.1.3 - Compte Administratif 2011

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Là, également, nous allons essayer de parcourir ce compte administratif assez rapidement. Les services qui, comme d'habitude, ont travaillé de manière détaillée pour que nous disposions tous d'un rapport précis - et nous les en remercions -, ont préparé un support diaporama que je vais utiliser pour présenter ce compte administratif. S'il y a des questions, bien évidemment, nous tenterons d'y répondre.

Dans cet exposé, je ne vais pas m'arrêter sur tous les éléments. Quelqu'un m'a dit tout à l'heure qu'il fallait que je le présente en cinq minutes. N'est-ce pas, Daniel PARIS ? Nous allons donc essayer de le faire.

Je vais exposer quelques éléments sur ce compte administratif. Si vous voulez bien envoyer le premier tableau sur les réalisations consolidées 2011. En compte administratif, vous avez le budget : en dépenses : 196,4 M€, comme en recettes, en dépenses réalisées : 166,5 M€, et 181,1 M€ en recettes réalisées.

Les résultats 2010 se capitalisaient. Après reprise des résultats 2010 reportés, le résultat 2011 est de 6 M€. Donc, allons directement à ce chiffre pour ne pas se méprendre.

Sur l'écran suivant, nous avons le détail des éléments constitutifs de ce résultat qui provient essentiellement du résultat du budget principal. Sur le budget principal, on vous indique qu'il aurait dû être le résultat de 4,3 M€, puisque vous savez pourquoi, alors que nous n'avons pas un besoin impérieux en matière financière. Nous avons réalisé un emprunt d'1,3 M€ pour financer l'opération « réservation de la fibre noire ». Si nous avons réalisé un emprunt, c'est dans la perspective de rétrocéder cet engagement à un syndicat à venir, avec d'autres partenaires composés de la Région, du Département, etc.

Sur les réalisations consolidées par budget, vous avez les grandes masses. Les dépenses sont de 166,5 M€ et de 178 M€ avec les subventions d'équilibre. Vous faites toujours le distinguo qu'il faut faire réapparaître là, pour que cela puisse être imagé, avec les différents montants, dont le budget principal. Les budgets Transports et CRR prennent de l'importance via le volet investissements. Le budget Déchets a un niveau que nous connaissons bien, avec l'évolution annuelle, votée d'ailleurs déjà pour cette année 2012 à la fin de l'année dernière.

Nous avons ensuite un écran relatif à la ventilation des recettes pour les 181,1 M€. Vous voyez les différentes masses, les aspects importants, la part importante de la fiscalité à 52 M€ et un peu plus, des dotations à près de 27 M€. Vous avez ensuite différentes images avec le versement transports de 30 M€ que nous avons en tête, la REOM pour 15,6 M€, etc.

Sur les dépenses réelles consolidées, vous avez les 166,5 M€ dont nous parlions tout à l'heure. On retrouve une atomisation plus grande, bien évidemment, au gré de nos compétences et de nos différentes missions, avec des parts de ce « fromage » qui sautent aux yeux. Vous avez tout d'abord le budget Transports. Vous voyez que les opérations de caisse et de solidarité sont importantes aussi avec la partie réservée au reversement aux communes. La culture, le tourisme et les sports, par l'effet CRR, sont également quelque chose d'important, etc. Sans oublier la petite part, mais non négligeable, de 4,2 M€ du FNGIR pour nos bonnes œuvres nationales.

Vous aurez compris le clin d'œil, je l'espère, sur les dépenses par commission (autre ventilation). On voit très nettement ce que l'on voyait déjà apparaître sous la présentation en forme de « fromage ». Cette autre représentation graphique montre l'importance du budget Transports, et dans ce budget Transports, la part importante du volet investissements. L'avenir nous réserve des graphiques encore plus démonstratifs que celui-là.

En colonne 5, on voit un rapport fonctionnement / investissements - j'ai envie de dire inversé par investissements -, mais il s'agit du secteur Culture, Tourisme et Sports. On y voit là tout l'effet du Conservatoire. Je vous laisse parcourir les autres compétences.

L'écran suivant est un élément toujours important de l'explicitation de la chaîne du financement, et budget par budget, de manière consolidée, sur le financement de nos investissements pour un peu plus de 45 M€, avec un recours à l'emprunt à 6 M€.

Sur le financement des investissements, vous avez là également un graphique tout à fait intéressant et important. En effet, on y voit que la part du recours à l'emprunt est la part mineure, pour 6 M€, l'essentiel étant constitué de l'épargne nette dont la libération de provisions est de 10 M€ environ sur 2011. On voit donc là l'excellente structure de financements de nos investissements.

Ensuite, vous avez un rappel toujours important sur ce qu'était l'investissement depuis la création de la Communauté d'Agglomération : 237 M€ depuis 2001, soit 21,5 M€ d'investissements annuels en moyenne. Vous aurez vu et mémorisé qu'avec nos 45 M€, nous sommes à un niveau singulièrement plus élevé. Vous avez en tête - on va vous le rappeler quelques écrans plus loin - que l'investissement prévu de 2012 à 125 M€ est encore d'une autre grandeur.

Nous nous étions arrêtés à plusieurs reprises sur ces éléments, tant aux orientations budgétaires qu'au vote du budget.

Sur le fonctionnement, l'élément à souligner est le suivant : des charges de fonctionnement sont maîtrisées au-delà du cadrage : réduction des charges nettes de fonctionnement de l'administration générale et des compétences, soit - 1,8 % dès lors que l'on appréhende les choses en dehors de l'acquisition du droit et usage de la fibre optique. Il faut avoir ce chiffre-là à l'esprit. Pour le budget principal, vous remarquerez une progression modérée des charges de personnel brutes, c'est-à-dire des charges salariales, dont celles mises à disposition pour notre structure, soit + 1,3 %. Donc, nous sommes en négatif si nous faisons la ventilation.

Vous avez les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, pour les avoir clairement à l'esprit, mais toujours avec la nécessité de retraiter la subvention d'équilibre transports pour tout simplement toucher la subvention réelle. En effet, s'exercent également les flux de constitution de provisions et de libération de provisions, puisque c'est intervenu dans les deux sens sur l'exercice 2011.

Ensuite, vous avez l'appréciation de notre situation financière. Concernant les épargnes consolidées retraitées qui témoignent de notre réelle situation financière, vous avez deux graphiques dans votre rapport. On en reprend un à l'écran qui fait abstraction du volet TCSP, donc des effets précisément « libération et constitution de provisions ». On le voit nettement par les courbes : deux patatoïdes vous indiquent une période moins favorable en matière d'évolution des tendances et de reconstitution des marges depuis, avec la consolidation de ces différentes épargnes de gestion, épargne nette, donc tout élément extrêmement important pour assurer le financement de nos investissements. Cela est important.

L'écran suivant est également important et nous rappelle que nous avons un endettement qui reste modéré et un ratio des endettements tout à fait favorable à une année 6, avec un recours à l'emprunt de 6 M€. Ayons à l'esprit que nous sommes avec un encours de dettes à moins de 45 M€ à la fin de 2011, alors que nous allons devoir réaliser des investissements importants, et un recours à l'emprunt également important. Nous sommes dans la meilleure situation pour démarrer.

Avec un résultat de 6 M€, cette année 2011 exprime une exécution du budget tout à fait satisfaisante, voire favorable. L'autofinancement est à un niveau tout à fait appréciable, à 27 M€. Les subventions d'investissement liées aux opérations réalisées à 15 M€ sont au rendez-vous. Elles permettent de financer 45 M€ d'investissements, avec - on vient de le rappeler - un recours à l'emprunt modeste.

Voilà la présentation synthétique rapide que nous pouvons faire du compte administratif. Vous en avez encore une fois tout le détail extrêmement bien rédigé et précisé. Toutefois, s'il y a des questions, dans la mesure du possible, nous essayerons d'y répondre avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. S'il n'y en a pas, nous passerons rapidement à la suite pour essayer de tenir le rythme que nous vous proposons de tenir ce soir avec enthousiasme et entrain.

Y a-t-il des observations sur ce compte administratif ?

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Je souhaite apporter une précision sur la page 42 de vos rapports. Il y figure les recettes commerciales 2011 du transport à hauteur de 9 M€. Nous n'avons pas l'habitude de voir ce chiffre dans nos rapports pour la bonne raison que ces recettes sont déduites de ce que nous versons au délégataire dans le cadre du règlement de la DSP. Donc, pour la première fois, vous voyez les recettes perçues par le délégataire dans ce cadre-là, ce qui montre un autre chiffre intéressant : les recettes commerciales représentent 21,6 % des recettes réelles de fonctionnement du transport.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Nous pouvons le calculer dès lors que nous avons cette indication.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu disais que c'était 20 %, mais c'est 21 %. Cela montre bien la participation de notre budget. Merci Gaby.

**M. BAULIEU.-** Sur le compte administratif, il y a une question ?

**Mme JEANNIN.-** Merci. C'est juste sur un point de détail, et non sur les grands chiffres. C'est simplement par rapport à la page 43.

**M. BAULIEU.-** On va vérifier au fur et à mesure.

**Mme JEANNIN.-** Puisque vous demandez s'il y a des questions, j'ai une question. Concernant les opérations hors TCSP, vous avez fait l'acquisition de cinq bus pour 1,5 M€. Certes, la somme est dérisoire par rapport à la grosse masse que l'on vient de voir. Mais au paragraphe suivant, il est indiqué qu'une étude a été entreprise concernant la restructuration du réseau Ginko. Qu'entend-on par le terme « restructuration » ? C'est juste un petit point de détail.

J'ai une deuxième question. Sur l'étude accessibilité citadelle, pourrait-on avoir ce rapport, depuis le temps que l'on attend de savoir comment l'on grimpe à la citadelle ? C'est pour avoir le résultat de l'étude.

Merci.

**M. ROY.-** Le travail sur la restructuration du réseau Ginko a commencé depuis de longues années. On imagine le réseau à l'horizon 2015. Dans cette étude, on étudie aussi le réseau en travaux que l'on va mettre en place à la rentrée de septembre. L'étude a été confiée au cabinet d'études suisse CITEC.

L'étude d'accessibilité de la citadelle est une maîtrise d'ouvrage pour l'étude du Grand Besançon. On a pris cette initiative qui associe différents partenaires, dont la Ville de Besançon et la SEM de la Citadelle. Cette étude est en cours et vous en aurez le compte rendu quand elle sera davantage avancée. Nous sommes actuellement dans la phase de validation du diagnostic et de l'étude des premières pistes de solutions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elle ne sont pas évidentes.

Y a-t-il d'autres questions ? Le règlement dit que je dois sortir pour le vote, donc je sors.

**M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, sort de la salle. M. BAULIEU est élu Président de séance.**

**M. BAULIEU.-** Je mets ce compte administratif aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a 5 abstentions. Merci beaucoup. Ce compte administratif est adopté.

**M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, revient en salle de Conseil.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pouvez-vous me donner le résultat du vote ?

**M. BAULIEU.-** Le compte administratif est approuvé, moins 5 abstentions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien, merci.

Rapport n° I.1.4 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2011 par la CAGB
--

**M. BAULIEU.-** Si vous en êtes d'accord, ce rapport est un rapport d'information, sauf s'il y a des questions. Vous en avez pris connaissance. Ces opérations immobilières sont relativement modestes.

Y a-t-il des questions sur ce rapport n° I.1.4 ? Il n'y en a pas. Ce rapport est réputé examiné.

Rapport n° I.1.5 - Affectation des résultats 2011 au BP 2012
--

**M. BAULIEU.-** Nous allons utiliser également un diaporama sur l'affectation des résultats.

Tout d'abord, un premier écran rappelle les résultats 2011 dans leurs détails. Nous les avons sous une autre forme précédemment, les 6 M€ avec leur origine principale, à savoir les 5,6 M€ du budget principal. Vous avez également la ventilation avec le fonctionnement et les investissements, puisque c'est bien de cela dont nous allons parler.

Sur l'affectation des résultats en tant que tels, concernant le budget principal, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10,8 M€ pour partie en recettes d'investissement de 7,3 M€ pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser, et en fonctionnement pour 3,5 M€. Il sera proposé en DM n° I de modifier l'affectation des résultats repris au BP 2012. En effet, comme vous l'aurez remarqué, il y a un écart de 74 810 €, mais on y reviendra en DM n° I. L'affectation des résultats est celle que je viens de vous indiquer précédemment.

Sur le budget annexe Transports, l'excédent de fonctionnement de 9,5 M€ est affecté en recettes d'investissement pour un montant de 9,43 M€ et en fonctionnement, 70 K€.

Concernant le budget annexe CRR, l'excédent de fonctionnement est de 0,28 M€ : 0,21 M€ en investissements, toujours pour couvrir le déficit d'investissement, et 0,07 M€ en fonctionnement.

Ensuite, nous poursuivons sur le budget annexe Déchets. L'excédent de fonctionnement est de 0,780 M€ : les recettes d'investissement pour 0,55 M€ (pour le déficit d'investissement) et 0,23 M€ en fonctionnement.

Pour la zone du Noret, l'excédent d'investissement considérable de 35,07 € est reporté en section d'investissements.

Et s'agissant des Portes de Vesoul, le résultat est 0 €, donc aucune affectation.

Voilà le rapport n° 1.1.5 sur l'affectation des résultats à mettre au débat et au vote, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Le rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.6 - Décision Modificative n° 1 - 2012
--

**M. BAULIEU.**- Je passe la parole à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. Partageons-nous le travail comme nous le partageons en permanence.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.**- Le premier point est un simple rappel de notre budget consolidé 2012 pour que vous ayez une idée des masses de ce budget. Vous avez : en dépenses, 257,7 M€ et en recettes, également 257,7 M€.

Comment sont financés nos investissements à hauteur de 125 M€ ? On a le tableau habituel que nous avons vu précédemment dans le compte administratif. Sur ces 125 M€, on a prévu un recours à l'emprunt de 45 M€.

Par rapport à ces grandes masses, la Décision Modificative n° 1 porte sur des chiffres beaucoup plus modestes. Elle repose d'abord sur des nouvelles demandes des services sur le budget principal et le budget annexe Déchets pour 181 K€. On a 78 K€ pour les levées de plan, 44,7 K€ pour les travaux sur le site du CTM (pour les déchets). Comme Gabriel BAULIEU l'a dit précédemment, on a le réajustement de la reprise des résultats sur le budget principal, parce que nous avons repris les résultats déjà au budget primitif. Mais sur le budget principal, nous avons surestimé le déficit d'investissement. Par conséquent, nous constatons 64,8 K€ de recettes.

Nous avons 28,3 K€ de recettes supplémentaires en allocation compensatrices, des annulations de rattachement et des reste à réaliser pour 32,8 K€ nets, soit 59 K€ en dépenses et 91,8 K€ en recettes.

Sur les autres opérations sur le budget annexe Déchets, nous n'avons pas repris par anticipation les résultats 2011, parce que nous n'en avons pas une idée suffisamment précise. On les reprend donc dans cette décision modificative. On constate un remboursement d'emprunt à hauteur de 200 K€ et une alimentation des lignes de dépenses imprévues, soit un total de 44,7 K€ d'excédents nets.

On doit aussi constater la modification des imputations comptables des subventions d'équilibre. C'est bien évidemment sans impact budgétaire.

On va redéployer des crédits sur le budget principal et le budget annexe CRR. Ce redéploiement est également sans impact budgétaire. Ces sommes sont donc modestes, comme je vous l'ai dit. Au final, le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

**M. BAULIEU.**- Le rapport sur la Décision Modificative est donc terminé.



**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Il y a des modifications dans le rapport qu'il faut indiquer pour que ce soit pris en compte dans le compte rendu. Page 90, paragraphe 5 : l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 13 207,51 € pour atteindre 8 144 182,89 €. Page 95, il faut modifier la ligne 204 à hauteur de 3 074 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il y a 6 abstentions. Le rapport est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Révision des AP/CP
--------------------------------------

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas si Gaby vous l'a dit. Je vais vous demander d'être synthétique, car on a un ordre du jour très chargé. On a déjà dû vous le dire.

**M. BAULIEU.-** Sur ce rapport, je laisse à nouveau Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA prendre la parole.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** On vous propose de modifier trois AP/CP. Pour la première, sur la capitalisation de la SEM, on fait un petit peu de yo-yo. On avait diminué le crédit de paiement de 2 226 € et on l'augmente à nouveau de 2 226 €, ce qui permet de mobiliser les fonds restant dus sur l'augmentation de capital.

Pour la deuxième, concernant le parc instrumental, le montant de l'AP/CP 2012 est augmenté de 50 K€, en prenant le crédit sur l'AP « Cité des Arts », donc on diminuera tout à l'heure l'AP « Cité des Arts » de 50 K€. Cette somme est destinée à faire une étude de faisabilité technique et d'opportunité sur le déplacement et la restauration d'un orgue existant pour la Cité des Arts. Pour cela, on fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour la troisième, en ce qui concerne l'AP/CP « Cité des Arts », elle est augmentée de 209,3 K€ en recettes, et de 109 K€ en dépenses. Donc, en net, on diminue cet AP de 100 K€. Les raisons de ces augmentations de crédits sont les suivantes : on achète du mobilier, du matériel pour le FRAC à hauteur de 209,3 K€, donc on va augmenter les dépenses et les recettes de ce même montant. De plus, on va diminuer les dépenses de l'AP/CP de 50 K€ que l'on transfère au parc instrumental, comme on vient de le voir et de 50 K€ vers un projet (mobilier informatique et véhicule) pour l'acquisition d'un logiciel de suivi des activités du Conservatoire. Cela signifie que l'on prend 100 K€ sur l'AP/CP du Conservatoire pour le ventiler à nouveau sur le parc instrumental et sur l'achat d'un logiciel.

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est terminé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Je vous remercie.

Je voulais simplement remercier celles et ceux qui ont participé aux Journées Portes Ouvertes à la Cité des Arts ce samedi. C'était un grand succès. En effet, 3 500 personnes sont venues ce week-end. Je remercie vraiment les équipes qui, autour de François JOSSE, se sont beaucoup mobilisées pour accueillir et expliquer. Je n'ai vraiment vu là-bas que des Grands Bisontins satisfaits. Donc, merci aux équipes. Je crois que ce projet que nous allons terminer « dans les clous » financièrement, peut-être même avec quelques économies, et dans les délais, est un beau projet qui satisfait les Grands Bisontins. Donc, merci à vous.

## Ressources Humaines

### Rapport n° I.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

**M. BAULIEU.-** Sur ce registre, il s'agit de valider un certain nombre d'opérations. On peut, dans l'absolu, se satisfaire du résumé.

Pour le compte du SYBERT, dans le cadre de la gestion du centre de tri, il est proposé la création de 2 postes d'électromécaniciens relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques. C'est un choix fait par le Comité Syndical du SYBERT, après avoir mesuré qu'une maintenance extérieure était moins favorable.

Concernant les services Environnement et Culture, Tourisme, Sports, il y a nécessité de renforcer le rôle de l'assistance. Il y a donc la création d'un poste d'assistant(e) de catégorie C pour le partager entre les deux services.

Concernant l'Environnement, au gré d'une mutation de service de personnes, il est proposé la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A) en un poste de technicien Énergie-Plan Climat (catégorie B). Il est important d'ajuster ce poste pour répondre aux besoins en moyen humain que nous avons maintenant.

Concernant le PIG, il s'agit d'une opération d'anticipation. Pour renforcer l'équipe et favoriser la transmission de savoirs en vue de l'admission prochaine d'agents à la retraite, il est proposé la création d'un poste de dessinateur/topographe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique). Il est également précisé la suppression d'un poste de dessinateur/topographe lors du premier départ à la retraite de l'un des agents de la direction. Donc, il n'y a pas d'augmentation durable. Il s'agit de faire un paysage.

Pour le CRR, il est proposé de rétablir un poste d'enseignant violon non permanent en un poste permanent, suite à l'évaluation du besoin faite au cours de l'année scolaire 2011-2012. Nous avons donc pris le temps pour le faire avant de consolider. Voilà, Président, sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

**M. REYLÉ.-** Quand on crée un poste pour le violon, combien de « violoneux » cela concerne-t-il ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des violonistes.

**M. REYLÉ.-** Oui, j'ai dit « violoneux » exprès.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, c'est péjoratif !

**M. BAULIEU.-** Je ne suis pas capable de répondre sur les face-à-face pédagogiques, en fonction du niveau d'enseignement, combien d'élèves on a en instantané, sur les heures d'enseignement (16 ou 12 heures). De mémoire, c'est précisé plus loin dans les rapports. Bernard, est-ce votre domaine ?

**M. RACH.-** Ce sont d'un à trois.

**M. BAULIEU.-** Le Directeur Général adjoint, qui a le CRR dans son domaine de compétence, a répondu que c'est d'un à trois.

**M. REYLÉ.-** D'un à trois quoi ?

**M. RACH.-** D'un à trois élèves.

**M. LE PRÉSIDENT.-** À la fois.

**M. BAULIEU.-** Je propose que cela soit vérifié et que l'information soit donnée à Raymond REYLÉ.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La question de Raymond REYLÉ ne concernait pas le nombre d'élèves qu'un professeur a en face de lui, mais combien d'élèves sont concernés. C'est 20 ou 30 élèves. Ce n'est pas combien le professeur en prend à la fois, mais quel est le nombre d'élèves dans cette classe de violon. Telle est sa question.

**M. REYLÉ.-** Qu'il y ait un professeur, c'est bien, mais il ne faut pas que cela soit trop élitiste.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le violon, ce n'est pas élitiste. Je crois que c'est une des matières où il y a le plus de monde, certainement.

**M. CONTOZ.-** Malheureusement, je ne vois pas de poste dans la liste pour dynamiser, organiser, sensibiliser au niveau des écoles de musique intercommunales. Je le regrette, alors je m'abstiendrai.

**M. BAULIEU.-** J'ai quand même envie de faire non pas une observation, mais un propos en écho à cela. Pierre, compte tenu de la réflexion en cours, un travail est en cours et ne concerne pas que le Plateau - tu les sais -, donc d'une manière générale, pour essayer de rebaser notre concours, notre appui à l'ensemble de ce réseau. Donc, le travail est en cours.

D'une certaine manière, je parle sous le contrôle de Jean-Yves PRALON, mais également avec ma délégation au personnel et finances, parce que le problème est bien sur ces deux registres, à la fois sur les moyens humains que nous devons mobiliser pour, comme tu l'indiques, dynamiser et faire en sorte que le réseau vive, mais aussi en équation financière pour savoir selon quelles règles de fonctionnement de ces écoles de musique nous pouvons apporter le concours approprié avec d'autres. En effet, nous travaillons sur cette base-là avec le concours du Département et le concours des communes ou de l'intercommunalité, s'il y a un syndicat.

Nous sommes sur ce schéma de réflexion, qui doit être conduit à son terme pour que l'on puisse avoir une vue globale sur les décisions que nous aurons à prendre. À mon humble avis, nous aurons à en prendre. J'aurais envie de dire qu'il serait bien que la question que tu poses ce soir ne soit pas un motif d'abstention, mais que tu la réserves pour quand on examinera cet aspect-là. Voilà simplement la suggestion que je fais.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. PRALON.-** Pour répondre à Pierre, je crois quand même qu'il faut savoir qu'au CRR, depuis quelque temps, pour justement conserver le label de Conservatoire Régional, un effort notable a été conduit en direction du recrutement des personnels. En effet, une chargée de l'action culturelle vient également d'être recrutée et elle est en place. Elle va donc pouvoir travailler, comme l'a dit Gaby, après que l'on ait eu ces contacts avec les différents secteurs sur les écoles de musique.

Au niveau du CRR, en personnel, un effort a été fait par l'Agglomération, aussi bien au poste de chargé de finances, qu'au poste de chargé de la communication, qu'au poste de chargé d'actions culturelles. Toutes ces personnes sont maintenant recrutées. Je pense que le vrai travail va pouvoir commencer avec les écoles de musique. Gaby BAULIEU a le souci, avec le Président, que l'on mette vraiment à plat les écoles de musique intercommunales.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. En fait, j'ai dit que c'était François JOSSE. J'aurais dû également remercier Florent SÉRETTE pour l'organisation des Journées Portes Ouvertes du CRR. Donc, je remercie Florent.

Il n'y a pas d'opposition à cela. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 4 abstentions. Le rapport est adopté.

## Rapport n°1.2.2 - Mise en place du projet d'établissement du CRR

**M. BAULIEU.-** Nous avons souhaité intituler ce rapport ainsi, bien qu'il porte sur un ensemble de dispositions « ressources humaines », donc sur des créations de postes ou de morceaux de postes. Ces créations sont l'application stricte du projet d'établissement que nous avons adopté tous ensemble le 31 mars 2011. Les choses ont été précisées. Depuis le Bureau, il y a eu un certain nombre de questions sur ce à quoi cela correspondait.

Tout à l'heure, j'ai commis une erreur : un poste de professeur correspond à 16 heures d'enseignement hebdomadaire et un poste d'assistant comporte 20 heures. Vous avez cela dans votre rapport.

Ensuite, comme vous voyez, et Jean-Yves l'a dit rapidement tout à l'heure, ce projet d'établissement, et avec ce niveau d'engagement, est l'expression de notre volonté de conserver notre label de Conservatoire à Rayonnement Régional. Donc l'enjeu politique et stratégique est celui-là, sur cet établissement. On en trouve la traduction avec nos différents recrutements, et particulièrement sur les différents domaines de formations à la culture : sur la formation musicale, musique actuelle, danse, théâtre, musique ancienne, accompagnement et instruments polyphoniques... Vous avez l'ensemble des postes, ou parties de postes, que cela comprend dans le rapport. Je ne vais pas en faire la lecture fastidieuse.

Encore une fois, c'est tout à fait conforme au projet d'établissement que nous avons adopté. Si nous ne validions pas cela, cela voudrait dire que l'on se renierait par rapport au projet d'établissement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Ce rapport est adopté. Merci.

## Rapport n°1.2.3 - Liste des Emplois Permanents à la CAGB - 2012

**M. BAULIEU.-** Ce dernier rapport est informatif, bien que l'on nous demande de nous prononcer, donc nous le ferons. Vous retrouvez cette liste par grands domaines, catégories d'emploi et grades. Je ne vais pas en faire la lecture. En revanche, il y a eu une erreur dans les totaux à la page 118. Cela concerne les effectifs du SYBERT : le total des postes ouverts à temps complet est à 380 au lieu de 412 et le total des postes pourvus est de 369 au lieu de 401. L'erreur était donc sur les totaux et concernait le SYBERT, puisque l'erreur était là, sur les nombres 28 et 4. Les totaux sont donc de 380 et 369.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** En fait, le titre V page 116 n'a pas vraiment lieu d'être. C'est une explication spécifique au SYBERT. Les agents de la page 116 sont inclus dans les agents du budget principal, d'où l'erreur.

**M. BAULIEU.-** Ils ont donc été comptés deux fois par erreur. Néanmoins, on doit se prononcer sur ce rapport, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

## Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

### Rapport n°5.1 - Fonds d'aide manifestations - Attribution des subventions du 2ème semestre 2012

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je passe la parole à Jean-Yves PRALON en disant que Mesdames BARASSI, MONLLOR et DE WILDE-BESANÇON et Messieurs BESANÇON, COTTINY, DUCHEZEAU, PLUMET et TAILLARD ne prennent pas part au vote.

**M. PRALON.-** On vous rappelle qu'en application des critères du Fonds d'aide, les projets de manifestation à forte résonance avec les politiques conduites par la compétence Culture, Tourisme, Sports sont priorisés. Cette deuxième session porte sur des manifestations qui concourent à valoriser prioritairement l'axe rivière / vallée du Doubs et à animer la saison estivale, sur des manifestations d'envergure concourant au rayonnement du territoire. Pour cette deuxième session, c'est surtout la valorisation du patrimoine dans les communes du Grand Besançon. En effet, les Journées du Patrimoine auront lieu à l'automne. Pour mémoire, la première session avait permis de répartir à hauteur de 50 900 € les demandes. Il vous est proposé d'attribuer le solde à hauteur de 18 100 €.

Vous trouverez la liste des opérations proposées en pages 122 et 123.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. CONTOZ.-** C'est un tout petit cavalier, mais vous allez me le pardonner. C'est un résultat sportif qui est passé presque inaperçu. Je voudrais que l'on félicite l'équipe de basket-ball handisport qui a eu d'excellents résultats cette année. C'est une équipe dans laquelle pratique notre collègue, Maire de Chalèze. Ils accèdent à la division supérieure.

#### **Applaudissements.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bravo ! Tu as raison, on parle peu du handisport, alors que c'est un sport qui n'est pas facile. Tous les handisports sont compliqués. Ici, à Besançon, dans l'Agglomération, il se passe de nombreuses choses. Tu as raison de le souligner. Donc, bravo à toi.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

### Rapport n°5.2 - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs BELUCHE, FOUSSERET, GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

**M. PRALON.-** On vous rappelle que depuis 2004 le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon. Un schéma de développement touristique existe entre le Ville de Besançon et le Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma avait été adopté en Conseil de Communauté le 25 mars 2010. Il avait prévu un soutien renforcé du Grand Besançon à l'Office du Tourisme, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristiques de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique est signée avec l'Office du Tourisme.

L'Office de Tourisme sollicite une subvention de 75 000 €, comme l'an dernier. Il vous est proposé d'accorder cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Cité des Arts et de la Culture

**M. PRALON.-** Ce rapport concerne une proposition d'avenant pour une extension de la mission « qualité environnementale » confiée au groupement de maîtrise d'œuvre (sous-traitant cabinet ALTO), du fait notamment de la durée du chantier qui nécessite des visites de chantier complémentaires, 5 jours d'assistance complémentaires pour la validation des propositions des entreprises et la vérification de la qualité environnementale.

On vous précise également qu'à la fin du chantier, ce cabinet réalisera un bilan de chantier et un bilan de la qualité environnementale complets qui seront présentés lors du dernier audit BBC/HQE.

Comme l'avenant dépasse celui passé le 7 juin 2010 qui était de 5 %, nous sommes maintenant à 6 %, bien que ne remettant pas en cause le budget de l'opération. On est donc obligé de vous le présenter et de vous le proposer ce soir.

On vous demande de vous prononcer sur cet avenant qui représente une augmentation de 0,29 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Ce rapport est adopté.

Vous savez que l'on a mis en route les panneaux solaires. Ils fonctionnent, j'ai vu le compteur tourner samedi. Il ne tournait pas trop vite, parce qu'il n'y avait pas beaucoup de soleil, mais en tout cas, il tournait.

**Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

Rapport n°6.1 - Adhésion du Grand Besançon au Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV

**M. BODIN.-** Le périmètre restreint autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV, mise en service le 11 décembre 2011, est porteur d'enjeux pour le Grand Besançon et son aire urbaine en matière de rayonnement, de développement et d'aménagement. Les 6 partenaires et 13 communes parties prenantes de ce périmètre ont traduit cette ambition à travers la signature d'un pacte voté par la Communauté d'Agglomération le 30 juin 2011.

Pour concrétiser ce pacte, un syndicat mixte d'études sera créé entre les membres. Le Grand Besançon disposera de 3 délégués titulaires sur les 17 que comptera le Comité syndical, ainsi que de 3 délégués suppléants. La contribution financière du Grand Besançon s'élèvera à 17,64 % des dépenses du Syndicat mixte, dont le montant est évalué à 250 K€ en année pleine.

Les délégués titulaires seront Messieurs BAULIEU, FOUSSERET et RUTKOWSKI. Les suppléants seront Madame BOTTERON et Messieurs CANAL et MARTIN.

Le Conseil de Communauté est invité à :

- adopter le principe de création du Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV,
- se prononcer sur les statuts proposés pour ce Syndicat mixte,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent,
- faire application de l'article L. 2121-21 du CGCT,
- désigner Messieurs BAULIEU, FOUSSERET et RUTKOWSKI, comme titulaires, et Madame BOTTERON et Messieurs CANAL et MARTIN, comme suppléants, pour représenter la CAGB au sein de ce Syndicat mixte.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

**M. FELT.-** Merci. Je voudrais juste faire un commentaire, d'abord pour remercier celles et ceux qui ont contribué à créer ce Comité consultatif, dont la Commune que je représente fait partie. C'est tout à fait la place que l'on souhaitait, nous, à Miserey-Salines, dans le cadre de cette opération. Merci à ceux qui ont contribué à mettre en place cette structure appropriée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je crois que c'est un moment important. Cela n'a pas été facile. Je rappelle que l'on discute depuis longtemps. À l'origine, je remercie aussi Serge RUTKOWSKI et Madame le Maire de Châtillon-le-Duc, qui se sont beaucoup investis dans ce dossier. Je tiens à remercier également Jacques THIÉBAUT, Maire d'Auxon-Dessous.

Je crois que c'est un moment important, parce que l'on arrive à mettre en place un syndicat dans lequel il y aura bien sûr - vous le savez, vous avez lu les statuts - la Région de Franche-Comté. Je souhaite personnellement que ce soit la Présidente de Région qui soit Présidente de ce Syndicat. Je remercie aussi Patrick, que je vois là-bas, qui nous représentait quand il fallait, avec Gabriel, parler de la Gouvernance. Cela n'a pas été facile. Toutes les parties en cause ont fait des compromis et chacun a accepté d'avancer. Il y aura donc la Région, les Départements du Doubs, de la Haute-Saône (qui va nous rejoindre), les Communautés de Communes du Pays Riolois et du Val de la Dame Blanche, la CAGB. C'est un bel outil pour développer le secteur là-bas. Ça a été un peu long, mais ce n'était pas facile. Je crois que l'on y est arrivé et que maintenant, on va rentrer dans les phases opérationnelles.

Comme tu le faisais, Marcel, je voudrais aussi remercier ta commune ainsi que celle d'École-Valentin qui, comme vous le souhaitiez, sont des communes associées au Conseil consultatif. Je pense que l'on va bien avancer.

Il y a les Communes du Val de la Dame Blanche que je n'ai pas citées, mais qui sont Chevroz, Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey. Il n'y avait pas Voray-sur-l'Ognon au début, dans l'opération au départ. Ils sont dans le Conseil consultatif, mais au départ, il y avait Auxon, Châtillon-le-Duc, Devecey, Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille et Chevroz. Il n'y avait pas Voray-sur-l'Ognon qui fait partie de Pays Riolois. Quatre Communes nous ont rejoints, parmi lesquelles Voray-sur-l'Ognon. Mais les Communes du départ sont bien celles que je viens de citer. De plus, Voray-sur-l'Ognon, à ma connaissance, est en Haute-Saône. Donc, c'est bien cela. C'est juste.

Qui s'oppose ?

**Mme GELIN.-** J'avais quelque chose à demander. Le budget de chaque année sera environ d'1,5 M€ qui sera géré par ce Syndicat dont la contribution de 17,6 % est bien de 250 K€... Est-ce bien cela ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, pour l'instant, nous sommes en phase de réflexion. Les 250 K€ sont pour la totalité. Les 17 % sont pour démarrer. C'est un syndicat d'études. C'est 17 % de 250 K€.

**Mme GELIN.-** D'accord. Ce n'était pas très clair. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce ne sont pas les 100 % dont les 250 K€ équivaldraient à 17 %. On est en train de constituer cela. D'ailleurs, le rapport indique bien que c'est « de l'ordre de ». Après, cela dépendra aussi des études que l'on voudra faire, des projets qu'on lancera. Pour l'instant, c'est un syndicat d'études. Ce budget entre 200 et 300 K€ est un budget d'études pour l'ensemble du Syndicat. En effet, il ne s'agit pas de recréer encore des postes de mission de directeur, de chargé de mission... Ce n'est pas cela. Il y aura certainement un chargé de mission et un poste de secrétariat. Je ne sais même pas ce qu'il y aura au début. Mais en tout cas, il y aura peu de choses.

**M. CONTOZ.-** La participation de la Haute-Saône est-elle acquise ? Est-ce que c'est sûr maintenant ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, oui, à hauteur de 11,76 %. Combien est-ce pour le Département du Doubs ? Je n'ai plus les chiffres en tête, cela a beaucoup bougé. Pour moi, elle est acquise. Le Pays Riolois, comme le Val de la Dame Blanche, est à 11,76 %. Pour moi, c'est acquis. Il faut discuter un peu, mais c'est acquis.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.-** Merci, Monsieur le Président. Bien entendu, la ligne à grande vitesse enterrée, en quelque sorte, les formes classiques de gouvernance territoriale, notamment les formes de gouvernance intercommunale. Elle crée un nouvel épicycle autour duquel vont s'organiser toute sorte d'activités et il faut adapter les gouvernances territoriales. Pour ma part, j'ai toujours dit qu'il fallait anticiper. Il aurait fallu que ce Syndicat mixte, ou alors une structure de Pays, existe bien avant pour préparer ces nouveaux ordonnancements d'activités autour de la gare.

Je me bornerai aujourd'hui, en étant réaliste, à vous poser la question suivante : cette nouvelle gouvernance à laquelle j'adhère, ce Syndicat mixte de 13 communes, le périmètre de ce syndicat mixte, y avez-vous veillé en cohérence avec les prescriptions préfectorales ? Vous savez comme moi que les préfets doivent produire des nouveaux plans de remodelage des intercommunalités d'ici le milieu de l'année 2013.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous y avons veillé.

**M. ROSSELOT.-** Vous y avez veillé. Y a-t-il un lien, une cohérence entre ce que propose le plan départemental de coopération intercommunale et le périmètre de ce syndicat ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr. En tout cas, il n'y a pas d'incohérence.

**M. ROSSELOT.-** Il n'y a pas d'incohérence. Cela aurait encore été mieux s'il y avait une cohérence.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est la même chose.

**M. ROSSELOT.-** Je vous ai entendu, cela me suffit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est totalement compatible avec ce que nous savons aujourd'hui du schéma qui sera adopté à la fin de l'année.

**M. ROSSELOT.-** Monsieur le Président, il est étonnant que l'État, en tant que première personne publique d'administration, ne soit pas partie prenante du Syndicat mixte. Il pourrait y avoir un représentant de l'État, c'est toujours utile.

**M. LE PRÉSIDENT.-** L'État fait rarement partie de syndicats mixtes comme celui-là. En revanche, et j'ai oublié de le signaler, il y a deux autres participants très intéressants : la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Haute-Saône.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.



**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

Rapport n°7.1 - Demande d'agrément et de subvention  
pour l'aménagement de logements locatifs communaux PALULOS à Busy

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs SIMONIN et BRESSON ne prennent pas part au vote.

**M. STEPOURJINE.-** Il s'agit de subventionner trois logements communaux à Busy à hauteur de 9 000 €, pour un coût estimé des travaux de 302 888 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2. - Prise en charge des frais de certification « Qualitel » et « Habitat & Environnement » -  
Construction de 34 logements locatifs publics par Neolia - Chemin des Journaux à Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

**M. STEPOURJINE.-** Ce rapport concerne la prise en charge des frais de certification. Au titre de la prise en charge des frais de certification « Qualitel » et « Habitat & Environnement », nous vous invitons à vous prononcer sur l'octroi d'une participation financière de 14 728 € à Neolia pour la construction de 34 logements (24 PLUS et 10 PLAI), chemin des Journaux à Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de question, le rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Subventions CAGB - Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2011)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT et Messieurs ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

**M. STEPOURJINE.-** Ce rapport concerne la subvention de la Communauté d'Agglomération pour des logements locatifs publics pour la programmation 2011.

Le tableau en page 158 rappelle la programmation 2011 de logements publics qui se résume ainsi : nombre de logements programmés : 123, dont 83 PLUS et 40 PLAI. On atteint ce quota de 32,5 % de PLAI.

Le montant des travaux prévisionnels est de 16 579 865 €, et le montant de la subvention de la Communauté d'Agglomération est de 718 896,50 €. La répartition entre les bailleurs est la suivante :

- Neolia : 32 logements,
- Habitat 25 : 54 logements,
- Grand Besançon habitat : 31 logements,
- SAIEMB : 6 logements.

La répartition entre la Ville et la périphérie est la suivante : 87 logements nouveaux sur la Ville et 36 logements nouveaux sur la périphérie (sur les communes d'École-Valentin, Vaire-le-Petit et Pirey).

Le tableau de la page 157 donne des indications précises sur l'évolution des subventions et du coût de la construction depuis 2006.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention pour la reconstruction de logements publics  
dans le cadre du PRU des Clairs Soleils - Opération d'Habitat 25

**M. STEPOURJINE.-** Il s'agit du PRU des Clairs Soleils. La subvention demandée par Habitat 25 est de 88 430 €, pour la construction de 38 logements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°7.5 - Adoption du Règlement Intérieur de l'aire de grands passages de Thise

**M. STEPOURJINE.-** Il vous est proposé ici un règlement spécifique pour l'aire de grands passages de Thise, avec : carnet de circulation obligatoire pour être admis, refus d'admission pour des faits graves antérieurs, caution à l'arrivée, durée du séjour maximum de 14 jours, possibilité d'exclusion et ferrailage et brûlage interdit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, ce rapport est adopté moins une abstention que je compte là-bas.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités,  
les secteurs, Aide aux Communes**

Rapport n°8.1 - Contrat d'Agglomération Grand Besançon -  
Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région) - Approbation du contrat

**M. GOVIGNAUX.-** La Région a souhaité donné davantage de lisibilité à ses participations aux opérations structurantes en contractant avec les principales villes et agglomérations de la Région. Il ne s'agit évidemment pas d'une enveloppe nouvelle, mais d'une nouvelle présentation des participations de la Région dans le cadre du FRAU, ou du volet territorial ou principal du CPER. Vous avez donc le contenu de la convention et des exemples de fiche action, dossier par dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un petit coup de projecteur.

**M. GOVIGNAUX.-** Exactement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est bien. J'imagine que tout le monde est d'accord. En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°8.2 - Réalisation d'un diagnostic économique  
à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

**M. GOVIGNAUX.-** Ce diagnostic est intéressant dans la démarche prospective 2030 et dans la construction du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté. Il est réalisé en collaboration avec l'INSEE, le Grand Besançon participant directement à cette étude.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui a fait cette étude ?

**M. GOVIGNAUX.-** Ce sont l'INSEE et le Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En fait, on achète des informations.

**M. GOVIGNAUX.-** Il s'agit de déterminer ce qui « fait système » d'un point de vue économique et de mettre en évidence les facteurs potentiels de développement à la fois du Grand Besançon et du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est drôle, parce que l'on a dit que c'était l'INSEE, donc un service public payé par le contribuable. Et pour avoir les informations, il faut les acheter. C'est comme ça.

**M. REYLÉ.-** Je voulais savoir ce que signifie « fait système ».

**M. GOVIGNAUX.-** C'est ce qui peut être cité à titre d'exemple de la politique qui peut être menée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ne peut-on pas employer un mot que tout le monde comprend ? Si on dit, par exemple : « *l'objectif est de déterminer en quoi le Centre Franche-Comté peut être un exemple en matière de point de vue économique* ». Est-ce cela ? Est-ce que cela veut dire la même chose ?

**M. GOVIGNAUX.-** C'est un peu cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu m'excuses, mais c'est tellement mieux de dire les choses comme ça. Je suis comme toi, Raymond, je ne sais pas ce que signifie « fait système ».

**M. GOVIGNAUX.-** C'est vrai que l'on a passé la matinée à se faire traduire des choses comme celle-là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu n'y es pour rien. Tu as raison, Raymond, de le souligner. Il y a de nombreux mots que personne ne comprend et que quelques initiés connaissent et cela fait bien de parler ce langage-là. Si c'est comme exemple, on rédige comme cela. Effectivement, je n'avais jamais entendu parler de ces termes-là.

**M. GOVIGNAUX.-** En tout cas, nous aurons les résultats de cette étude dès la rentrée de septembre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Espérons qu'on les comprendra !

**M. ROSSELOT.-** J'ai trouvé cette expression « fait système » très bonne, parce qu'elle dit bien...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu la trouves très bonne ? Cela m'aurait étonné que tu sois d'accord avec moi. Cela m'étonnerait que tu la trouves mauvaise.

**M. ROSSELOT.-** Si vous prenez les choses comme ça, c'est très mauvais.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne prends rien, Monsieur ROSSELOT, allez-y.

**M. ROSSELOT.-** Tout le monde sait ce qu'est un système. Un système est un ensemble de choses interdépendantes. Le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté me paraît être un message délivré négatif à l'ensemble du restant de la Franche-Comté. En effet, on divise, on coupe la Franche-Comté en deux, alors que l'esprit des Pôles Métropolitains est non seulement d'ouvrir sur une région, mais d'ouvrir sur plusieurs régions. Je vous répète que cela ne me paraît pas être la bonne orientation et ce sont des orientations extrêmement lourdes de conséquences. J'ai peur que là encore, nous ne soyons pas au rendez-vous de l'histoire.

Franchement, connaître le tissu économique du centre de la Franche-Comté, quand Jean-Pierre MARTIN visite deux entreprises par semaine, et vous aussi d'ailleurs, très honnêtement, 62 000 € pour ça...

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est l'INSEE...

**M. ROSSELOT.-** Vous permettez que je finisse ma phrase ! Lundi dernier, à l'émission *Mots Croisés*, j'ai entendu la porte-parole du Gouvernement dire qu'il fallait désormais traquer les doublons entre l'État et les collectivités territoriales pour limiter les dépendances publiques. Il s'agit de 62 000 € pour connaître un tissu que nous connaissons tous et pour savoir si cela « fait système » ! Ce qui doit « faire système », ce n'est pas Pontarlier-Besançon-Vesoul, mais d'autres grandes Communautés d'Agglomération à l'est et à l'ouest de Besançon, donc vous seriez le pivot ! C'est ça qui nous rendra lisibles et visibles en Europe, car l'enjeu est là. C'est l'enjeu européen. Ce n'est pas d'être reconnu par les nôtres tout près de chez nous !

Si vous lisez l'article 20 de la loi qui crée les pôles métropolitains, que dit-il ? Il dit que les pôles métropolitains n'ont rien à voir avec une communauté d'agglomération comme la nôtre, il n'y a pas de gouvernance intégrée. Un pôle métropolitain est la fédération de plusieurs grands exécutifs territoriaux intercommunaux, type communauté d'agglomération, pour réaliser des actions. D'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'une étude diagnostic rentre sous le vocable d'action. Peut-être au sens large, mais je n'en suis pas sûr.

Il y a sept domaines d'intervention pour rendre plus performantes des grandes communautés d'agglomération comme la nôtre, comme celles qui nous entourent, celle du Pays de Montbéliard, celle de Belfort, celle de Mulhouse, et celle de Dijon. Permettez-moi de les citer en vitesse. C'est extrêmement lourd de conséquences pour l'avenir. Donc, il y a d'abord le développement économique. Ensuite, dans les quatre premières, vous en avez trois qui portent sur la promotion de l'innovation (le deuxième), la promotion de la recherche (le troisième) et la promotion de l'enseignement supérieur (le quatrième). Ce sont les quatre premiers. On est loin d'une petite étude diagnostic pour savoir ce qui « fait système » - l'expression est ici justement très bien choisie -, entre Pontarlier, Besançon et Vesoul. Il faudrait plutôt s'attacher à savoir ce qui pourrait « faire système » dans l'axe Rhin-Rhône, grand bassin de vie européen à l'égal du sillon lorrain ou alpin, pour être enfin visibles, attractifs, à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale.

Il y a eu l'épisode de la *Presse Bisontine* de l'an dernier, n'y revenons pas ! Il faut quand même écouter ce que disent nos voisins, à commencer par les patrons des grands exécutifs territoriaux qui nous entourent. Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé en compagnie de votre homologue de Dijon...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Et ami.

**M. ROSSELOT.-** Quand je lis ce que ce dernier dit : « *on n'arrivera pas chacun de notre côté à faire un cyclotron. Pour cela, il faudrait une structure institutionnelle du type pôle métropolitain* ». C'est Monsieur REBSAMEN qui le dit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ce que nous sommes en train de faire.

**M. ROSSELOT.-** Oui, mais à mon avis, Monsieur le Président, si vous ne mettez pas des gens dans l'acte fondateur, le Pôle Métropolitain que vous lancez sera un coup d'épée dans l'eau ! J'ai lu par-ci par-là que vous envisagiez la création d'un second pôle métropolitain. Si on veut aller de l'avant, il faut des avancées qui soient des élans forts, on ne les saucissonne pas. On ne va pas faire deux ou trois pôles métropolitains.

Je vous dis que c'est dommage de ne pas en tenir compte. C'est indispensable pour Besançon et Dijon afin d'avoir plus de complémentarité. Écoutez ce que dit votre homologue de Dijon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je sais ce qu'il dit ! Écoutez, Monsieur ROSSELOT...

**M. ROSSELOT.-** Laissez-moi continuer ! Vous permettez ! S'il vous plaît...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais vous interrompre...

**M. ROSSELOT.-** S'il vous plaît, peut-être que tout le monde ne le sait pas ! J'ai quand même le droit de m'exprimer...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous nous faites à chaque fois le même show !

**M. ROSSELOT.-** Non, non, ce que je dis là, vous ne l'avez encore pas lu !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais vous dire simplement que vous réclamez un pôle métropolitain avec Dijon, c'est ce qui est en train de se faire ! Alors, arrêtez !

**M. ROSSELOT.-** Monsieur le Président, je n'abuse pas de la parole. Je suis un élu comme vous, j'ai le droit de m'exprimer, n'est-ce pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, mais vous dites toujours la même chose ! Vous fatiguez tout le monde ! Un jour, tout le monde va se lever et vous allez vous retrouver tout seul dans la salle !

**M. ROSSELOT.-** Si je fatigue, il faut me le dire et je m'en vais !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous le dis. Je vous dis que vous fatiguez tout le monde !

**M. ROSSELOT.-** On n'est pas dans une chambre d'enregistrement !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous dis que vous fatiguez tout le monde !

**M. ROSSELOT.-** C'est vous qui le dites, ce n'est peut-être pas tout à fait le cas ! Je fatigue, mais je n'exaspère pas !

Afin d'avoir plus de complémentarité, il est indispensable pour Besançon et Dijon de ne pas être aspirés par la spirale extensive de l'Île-de-France. On peut ajouter, en ce qui nous concerne, ne pas être aspiré par la spirale dynamique de l'Alsace et du Bade-Wurtemberg, auquel cas on serait avalé. Comme le dit très bien Monsieur REBSAMEN, on serait avalé l'un et l'autre. C'est d'ailleurs l'esprit du Pôle Métropolitain. C'est le substitut d'une métropole. On manque de grandes agglomérations visibles à l'échelle européenne. On est des villes pas très grandes, mais quand même assez. La Loi a ceci de novateur de permettre à des communautés d'agglomération qui, pour la première fois, ne sont pas contiguës géographiquement, mais qui relèvent d'un grand espace géographique homogène, de compenser ce qu'elles n'ont pas par la taille, par la géographie.

Bien entendu, la Communauté de Communes du Larmont, les Communautés d'Agglomération de Vesoul, de Dole sont évidemment les bienvenues, mais elles ne peuvent être que les contreforts, une cathédrale dont la nef serait composée par des Besançon, Dijon, Belfort, Montbéliard.

À la question « êtes-vous toujours d'accord de donner la présidence à Jean-Louis FOUSSERET ? », il est répondu « mais bien sûr » pour montrer que nous n'avons aucune visée hégémonique. Vous proposez un président dans un ensemble qui recouvrirait tout l'espace entre le Rhin et le Rhône, et Besançon serait pivot. Gâcher cette occasion, se retrancher - si vous permettez, Monsieur le Président -...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur ROSSELOT, Monsieur ROSSELOT !

**M. ROSSELOT.-** Je termine, je termine...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non ! Maintenant, je vous coupe la parole, parce que vous dites des mensonges !

**M. ROSSELOT.-** Je termine ! Se retrancher sur le centre de la Franche-Comté...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mais vous savez que c'est faux, ou alors vous n'avez rien compris !

**M. ROSSELOT.-** ... en laissant même le Nord tout seul, c'est un message de déclin pour l'avenir !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je m'excuse, j'essaie d'être calme. Mais quand on sait que nous avons dit, que nous avons écrit, que la presse a fait l'écho, que nous avons fixé un objectif, que dans un an, nous aurions un pôle métropolitain avec Dijon, qu'entre Dijon et Besançon...

**M. ROSSELOT.-** Un deuxième ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qu'entre Dijon et Besançon...

**M. ROSSELOT.-** Un deuxième ? Pourquoi pas dix, tant que vous y êtes !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qu'entre Dijon et Besançon...

**M. ROSSELOT.-** Ce n'est pas sérieux ! Combien en faut-il ? Trois ? Quatre ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur ROSSELOT, qu'entre Dijon et Besançon, il n'y a pas un millième de jeu entre l'opposition. Cela vous ennuie !

**M. ROSSELOT.-** Combien y aura-t-il de pôles métropolitains ? Deux ? Trois ? Quatre ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que vous me laissez parler ? Je constate simplement que dans ce Pôle Métropolitain dans lequel il y a le Député-Maire de Vesoul qui est un de vos amis...

**M. ROSSELOT.-** Bel alibi !

**M. LE PRÉSIDENT.-** ... le Député-Maire de Lons-le-Saunier qui est un de vos amis, le Maire de Pontarlier...

**M. ROSSELOT.-** Je ne vous parle pas de mes amis, mais de l'avenir de Besançon !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Député-Maire de Lons-le-Saunier est lui-même le Président de l'Association des Maires de France. Ce Pôle Métropolitain est cité comme exemple au niveau national, c'est le premier !

**M. ROSSELOT.-** Et pourquoi pas Montbéliard ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que vous me laissez parler ? Vous finissez par énerver tout le monde ! Même moi, vous commencez à m'énerver ! Parce que vous mentez ! Je vous le dis, vous mentez !

**M. ROSSELOT.-** Je mens, moi ? N'importe quoi !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, vous mentez ! Vous mentez, Monsieur ROSSELOT, parce que vous savez très bien que j'ai l'objectif de créer, et nos services peuvent en témoigner... Nous sommes en train de travailler avec REBSAMEN et ses services pour mettre en place un pôle métropolitain.

**M. ROSSELOT.-** Un deuxième !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous êtes en train de nous faire une grande démonstration...

**M. ROSSELOT.-** Un deuxième !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, un deuxième ! Comme le fait Dijon, d'ailleurs !

**M. ROSSELOT.-** On va avoir l'air fin avec deux pôles métropolitains.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Figurez-vous que Dijon fait exactement la même chose que nous. Ils font un pôle métropolitain avec Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Il y a le même schéma en parallèle sur Dijon. Et vous voulez donner des leçons !

**M. ROSSELOT.-** Quel schéma ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mais nous ne sommes pas vos étudiants, Monsieur ROSSELOT !

**M. ROSSELOT.-** Quel dommage !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous ne sommes pas vos étudiants, parce que si nous étions vos étudiants, vous seriez un très mauvais professeur ! Je mets ce rapport aux voix.

**M. ROSSELOT.-** Je ne revendique pas cela. Simplement, je suis un élu, un petit élu qui doit être respecté, que l'on doit écouter de temps en temps ! C'est la dignité du Président, que vous n'avez pas toujours !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous ai écouté !

**M. ROSSELOT.-** Vous n'avez pas toujours cette dignité !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous ai écouté !

**M. ROSSELOT.-** Vous n'avez pas la dignité d'un Président !

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ça ! Très bien ! Et bien moi, en tout cas, je vous ai déjà écouté à plusieurs reprises. Vous nous ressortez à chaque fois les mêmes choses !

**M. ROSSELOT.-** Et vous ? Et vous ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Donc, je vous le dis, parce qu'une grande partie de nos collègues nous l'ont dit : vous nous fatiguez de toujours dire la même chose ! Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais c'est inutile de répéter toujours les mêmes choses !

**M. ROSSELOT.-** Vous êtes insultant, mais cela ne me fait rien ! Vous êtes insultant ! Vous m'attaquez personnellement, alors que les enjeux sont considérables !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si je vous insulte, attaquez-moi !

**M. ROSSELOT.-** C'est vous qui attaquez personnellement ! Vous me traitez de « menteur », de « fatigant » !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au passage, je vais vous donner une information. J'ai été attaqué et diffamé dans le cadre de la campagne électorale par une de vos amies, qui a dit que j'avais reçu un cadeau de 400 000 €.

**M. ROSSELOT.-** Vous n'allez pas me mettre encore là-dedans !

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'était une de vos amies, un membre de votre groupe. Je tiens à vous dire que j'ai actuellement constitué un dossier et que j'ai demandé que cette personne soit attaquée en diffamation !

**M. ROSSELOT.-** Je ne vous ai pas posé de question là-dessus !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous donne cette information là-dessus !

**M. ROSSELOT.-** Répondez aux questions que je pose !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Maintenant, quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Je rappelle, pour que les choses soient claires, que ce sont 16 000 € que nous payons pour utiliser des chiffres qui existent. Ce ne sont pas 60 000 € d'études que nous remettons dans le commerce.

**M. GOVIGNAUX.-** C'est la précision que je voulais apporter.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr. Cela coûte 16 000 € et on achète des chiffres à l'INSEE.

**M. ROSSELOT.-** Il s'agit de 60 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On achète pour 16 000 €.

**M. REYLÉ.-** Pour essayer de calmer un peu les débats...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis calme, je suis resté calme. Mais quand on te dit toujours les mêmes choses et que l'on rabat, mon cher Raymond, des contre-vérités...

**M. REYLÉ.-** Je voudrais revenir à mon niveau, c'est-à-dire au niveau de la personne qui ne comprend pas bien ce que veut dire « fait système » car cela concerne simplement une élite intellectuelle, que les trois quarts ne comprennent pas. Je dis, Jean, que ce n'est pas un terme adapté. C'est tout. Ce n'est pas adapté à ma modeste personne.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Vous avez vu que j'ai fait des efforts, mais il y a un moment où il ne faut pas pousser trop loin les contre-vérités. J'espère d'ailleurs que lorsque nous voterons le Pôle Métropolitain prochainement, avec Dijon, il y aura une unanimité pour le faire. Je peux dire que dans un an, à cette période, le Pôle Métropolitain sera en place avec Dijon et que nous aurons ainsi une lisibilité accrue.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il y a cinq abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°8.3 - Agence Foncière du Doubs -  
Attribution de la subvention 2012 et versement de la cotisation

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs ALAUZET et GUYEN ne prennent pas part au vote.

**M. GOVIGNAUX.-** Il s'agit, comme chaque année, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière et d'acquitter notre cotisation qui, elle, augmente dans des proportions importantes. En effet, elle passe de 20 à 30 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

**Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**M. RACINE.-** Vous avez tous le rapport annuel 2011 sur la collecte des déchets. Je vais vous donner quelques chiffres.

Sur l'année 2011, la collecte des ordures résiduelles a baissé de 2 % et la collecte sélective a augmenté. Il est à remarquer que sur Besançon c'est la troisième année consécutive que l'ensemble des déchets baisse. Sur les tonnages, la collecte sélective en 2011 a augmenté de 1,5 % et baissé de 2,2 % sur le résiduel. Le verre a augmenté de 2,8 %, mais il avait baissé de 3,3 % l'année précédente. Les cartons des commerçants ont baissé de 7 %.



La collecte en déchetteries a baissé de 4,4 %. Elle est donc revenue en dessous des 30 000 tonnes.

Les effectifs de la Direction des Déchets sont constants avant et après la redevance incitative. Rien n'a changé.

Concernant les opérations de 2011, ce sont encore les opérations de conteneurisation, avec mise en place de 14 800 bacs et de 20 000 puces, surtout sur Besançon.

Concernant les indicateurs de traitement sur 2011, 35 773 tonnes ont été incinérées dans l'usine. Le Grand Besançon représente 69 % des apports de l'usine.

Concernant les centres de tri, on a une année exceptionnelle dans les refus de tri, puisque l'on a 13,1 % de refus de tri, contre 16,3 % l'année précédente, 9 299 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été recyclées.

Sur le Grand Besançon, dans la collecte sélective, la collecte des papiers et métaux augmente en 2011. C'est normal concernant les métaux. Les cartons, Tetra Paks et plastiques ont baissé.

Concernant les indicateurs de traitement, la fréquentation des déchetteries du Grand Besançon a augmenté de 12,2 %, ce qui est beaucoup. Par contre, le tonnage a diminué de 4,4 %. Donc, les gens vont beaucoup plus aux déchetteries, mais emmènent moins à la fois. Les deux plus grandes déchetteries du Grand Besançon (Les Andiers et Les Tilleroyes) ont eu une très grosse augmentation. En effet, celle des Tilleroyes a augmenté de 25 % de fréquentation en 2011. Il est clair que le changement des plages horaires d'ouverture a aidé cette évolution.

Concernant les indicateurs financiers, sur l'année 2011, le coût a augmenté de 0,2 €/habitant. Vous avez tout le détail des comptes dans le rapport. Le Grand Besançon a rémunéré des prestations aux entreprises privées pour la collecte des déchets et le nettoyage des points d'apport volontaire pour un montant de 1 922 588 €. Elle a réglé au SYBERT, pour les prestations de tri et tout le traitement derrière, pour 9 666 099 €.

Les habitants semblent avoir bien compris l'objectif de la RI. La communication a été bonne. En effet, concernant l'accueil public sur l'année 2011, les appels téléphoniques ont baissé de 32 % et les courriers de 54 %.

Pour l'année 2012, le mode de financement RI est conforme aux attentes de budget prévues en début d'année. En septembre, ce sera donc l'instauration définitive de la RI, avec les tarifs qui vont suivre. Sur 2012, on aura le déploiement d'une nouvelle organisation de collecte à compter du 1<sup>er</sup> septembre sur Besançon. En effet, il va falloir s'adapter au fonctionnement du tram. Par conséquent, certaines zones de Besançon changeront de jour de collecte à partir du mois d'août. L'information sera surtout faite par des autocollants sur les bacs des personnes concernées. En effet, cette solution semble être la plus facile pour les gens, pour s'en souvenir et s'en apercevoir immédiatement.

Ensuite, vous avez les comparatifs des chiffres 2010 sur les structures voisines. En effet, on se situe : pour le Grand Besançon à 68,3 €/habitant, pour le Grand Dijon à 73,9 €/habitant et pour Belfort à 75,5 €/habitant.

Notez bien que ce sont des chiffres 2010, puisque ces Communautés voisines n'ont pas donné les chiffres 2011.

**M. RACINE.-** Les tarifs proposés sont identiques aux tarifs de la délibération informative du Conseil de Communauté de décembre 2011. Les tonnages globaux sont confirmés, comme les prévisions. Les modifications de la base des volumes des bacs ont déjà été intégrées dans le prévisionnel. Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre, et ce jusqu'au 31 décembre 2012. Vous avez tous accès au simulateur et au portail web « Besançon e-moi » pour faire le calcul et voir votre facture prévisionnelle.

**M. CURTY.-** Comment les habitants savent-ils qu'ils peuvent aller sur ce site ? Comment sont-ils informés ?

**M. FLEURY.-** Tous les usagers du Grand Besançon, qu'ils soient sur Besançon ou sur les communes périphériques, ont la possibilité d'accéder au portail web « e-moi ». Avec leur numéro de contrat, ils peuvent accéder aux mêmes informations. On a eu environ 1 500 référencement clients usagers qui ont pratiqué pendant les 15 premiers jours de juin. C'est pratiquement autant qu'en six mois pour toutes les autres catégories d'accès sur « e-moi ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut donc s'inscrire et aller voir.

**M. FLEURY.-** Cela fonctionne très, très bien.

**M. HUOT.-** Quand j'ai essayé, le simulateur ne fonctionnait pas. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand on va sur le portail « Besançon e-moi », on a bien les poids et les relevés. Par contre, il faut effectivement avoir la facture, il y a un code, une méthode d'accès. Je n'ai pas réussi à faire fonctionner le simulateur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** René FLEURY, le simulateur fonctionne-t-il ?

**M. FLEURY.-** Le simulateur n'est pas aujourd'hui automatique. Il faut faire l'opération, suivre le dispositif. Je regarderai sur la partie automatique. Sur « e-moi », on a aussi le règlement des factures en ligne qui fonctionne très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Après, ce sera automatique.

**M. FLEURY.-** Il devrait l'être. Je vérifierai ce soir. J'en reparlerai à Monsieur HUOT.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand cela devrait-il être automatique ?

**M. FLEURY.-** Bientôt.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est qu'une affaire de jours.

**M. FLEURY.-** Il faut juste que je vérifie les accès.

**M. LIME.-** On s'abstiendra puisque l'on s'était abstenu l'année dernière sur les tarifs. Aujourd'hui, on annonce que l'on a les mêmes tarifs que ceux que l'on avait votés en 2011, par rapport à 2012, sauf qu'on les avait fortement augmentés entre 2011 et 2012. Donc, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

**M. GONON.-** Sur le plan des simulations, toute la partie collective, habitat collectif, ne peut simuler véritablement demain le coût de l'enlèvement de ces déchets. Un certain nombre de conseils syndicaux a fait des simulations dans diverses copropriétés de la Ville de Besançon. Je suis désolée de parler de la Ville de Besançon, mais c'est là qu'il y a le plus d'immeubles. Dans les résultats donnés par deux sociétés de syndic de la Ville, il apparaît des écarts relativement importants entre ce qui se fait actuellement et ce qui pourrait éventuellement se faire. Je le dis avec beaucoup de précautions, parce qu'il est difficile de faire des simulations précises. Il y aurait donc des différences relativement importantes entre ce qui était facturé et ce qui pourrait l'être demain, avec cette pesée.

J'avais envie de vous suggérer d'insérer une clause de sauvegarde qui dirait, par exemple, qu'à l'année n+1, la première année d'exécution de cette redevance incitative, on limite volontairement à X % et à montant raisonnable, l'augmentation due à cette pesée, et ce afin d'éviter des hausses assez importantes et difficiles à supporter en ce moment. Donc, il s'agirait d'une clause qui autorise les augmentations, mais de façon raisonnable et modérée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, une clause, mais comment fait-on pour ceux qui paieront moins ? Le but du système est de faire payer d'une façon juste. Certains vont peut-être payer plus, mais d'autres moins. Gaby dit que c'est même sûr. Donc, limite-t-on aussi la diminution du paiement pour ceux qui paieront moins ?

**M. GONON.-** C'est simplement pour éviter des risques de dérapage. Je ne peux pas vous donner un chiffre précis, parce que mon Conseil syndical, le Président du Conseil syndical a fait une simulation tout à fait raisonnable. Je ne vais donc pas utiliser cet exemple. Mais par contre, dans d'autres copropriétés, des conseils ont trouvé des hausses qui pourraient aller pas loin des 10 %, pour vous donner un chiffre. Cela ferait donc une hausse relativement importante, parce que c'est un coût important.

**M. FLEURY.-** Pour l'accompagnement des collectifs, on a mis en place une structure d'accompagnement spécifique aux collectifs qui travaillent exclusivement, pour le moment, avec les grands bailleurs sociaux. La Direction est ouverte à l'accompagnement des syndicats des copropriétaires pour faire ces simulations pour que les chiffres soient au plus près.

Par ailleurs, concernant cette clause de sauvegarde et de plafonnement des augmentations, même si on le souhaitait, cela serait juridiquement impossible. En effet, il n'est pas possible d'avoir une tarification qui soit "capée".

**M. LE PRÉSIDENT.-** Voilà donc la réponse. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté avec 9 abstentions.

Rapport n°9.3 - Avenant n°1 au marché « Systèmes embarqués de pesée dynamique et outils de pilotage opérationnel » avec Plastic Omnium

Et

Rapport n°9.4 - Avenant n°1 au marché « Collecte des déchets ménagers avec pesée et identification des bacs et transmission des informations de facturation et des événements de collecte sur 50 communes du territoire du Grand Besançon » avec VEOLIA

**M. RACINE.-** Ces deux rapports concernent des avenants aux marchés avec Plastic Omnium et VEOLIA.

Le marché initial précisait que les collecteurs devaient renvoyer leurs données des pesées trois heures après la fin de tournée. Au bout de quelque temps, on s'aperçoit que ces objectifs ne peuvent pas être tenus, les chiffres ne peuvent être, ni vérifiés, ni contrôlés. C'est donc simplement pour leur donner un délai supplémentaire pour redonner des chiffres consolidés. Cela n'a pas d'incidence financière sur le budget.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, ces rapports sont adoptés.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant à la convention avec la Ville de Besançon sur les flux financiers - Bilan des prestations croisées 2011

**M. ROY.-** Ce rapport concerne le bilan des prestations croisées entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon. Par délibération du 15 décembre dernier, le Grand Besançon a autorisé la signature d'une convention avec la Ville de Besançon par laquelle les deux collectivités définissent l'objet et les montants prévisionnels des flux financiers croisés entre elles, nécessaires à l'efficacité mise en œuvre lors de la réalisation de la ligne de tramway.

À ce titre, il est prévu l'arbitrage par un groupe de travail Finances pour les éventuelles dépenses que l'une ou l'autre des collectivités aurait avancées pour le compte de l'autre.

Le présent rapport indique la balance détaillée de ces dépenses au titre l'exercice 2011. Les opérations sont détaillées page 250. Ce rapport propose, en conclusion, le versement d'un fonds de concours du Grand Besançon à la Ville de Besançon pour 2011 à hauteur de 317 946 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté, avec 5 abstentions.

### Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre « Centre de maintenance de la 1ère ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon »

**M. ROY.-** Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance, il est proposé de signer un avenant n°2 portant sur la réalisation de plans sur AUTOCAD (logiciel de dessin et de cartographie) au titre des systèmes de courants faibles, sur le bâtiment du centre de maintenance.

Cet avenant d'un montant de 10 100 € (valeur avril 2009) a un impact mineur sur le coût du marché de maîtrise d'œuvre, soit + 0,66 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de question, le rapport est adopté.

### Rapport n°2.3 - Avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines et mesures d'optimisation des lignes périurbaines

**M. ROY.-** Ce rapport travaillé depuis longtemps propose la passation d'un avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public de la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko, signée entre Besançon Mobilités, filiale du groupe Veolia-Transdev, et le Grand Besançon.

L'objectif de cet avenant, dont le projet détaillé est annexé au rapport, est de mettre en œuvre des moyens permettant de réduire le montant de la contribution financière forfaitaire de la DSP versée au délégataire, d'absorber le surcoût lié à une indexation défavorable en 2011 et vraisemblablement en 2012, en grande partie dû à la hausse très importante des prix des carburants. Vous vous rappelez qu'en 2011, on a eu à supporter entre 800 000 et 1 M€ de surcoût de carburant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, ce rapport propose des mesures d'optimisation des lignes périurbaines. Ce n'est pas dans la DSP urbaine, mais c'est dans les charges administratives et particulières du marché d'affrètement. Il n'y a donc pas d'avenant par rapport à ce marché d'affrètement.

Ce rapport s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la subvention d'équilibre versée du budget principal au budget annexe Transports, conformément au vote de l'Assemblée lors des orientations budgétaires et lors du vote du budget 2012.

C'est le résumé de votre rapport. Je peux en rester là, ou je peux aller plus dans le détail avec un diaporama en cinq vues.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ?

**Mme FAIVRE-PETITJEAN.-** Je voulais intervenir sur l'abonnement Diabolo. J'ai à la fois une question et une remarque à faire.

La question est la suivante : quelle est la part donnée par le Conseil Général, dans le Diabolo CG 25 ?

La deuxième remarque concerne toujours cet abonnement Diabolo. Je trouve inadmissible que, d'un seul coup, cet abonnement prenne plus de 61 % d'augmentation pour le premier abonnement et 75 % pour l'abonnement du deuxième enfant. Bien sûr, l'allocation de rentrée scolaire accordée par le nouveau Gouvernement a été fortement augmentée, mais je pense qu'elle sera en partie absorbée par cette augmentation. De plus, toutes les familles n'ont pas cette allocation de rentrée scolaire. De plus, vu les difficultés de circulation et les retards pris par les bus du fait du trafic difficile, je pense qu'il est malvenu de programmer une si forte augmentation, sachant bien sûr que les scolaires, que ce soit les collégiens ou les lycéens, sont nombreux dans les bus, ce qui est normal, puisqu'ils ont moins de 18 ans, ils n'ont pas de voiture, donc ils prennent le bus. Ils ont, comme les autres usagers, parfois un temps de trajet plus que doublé. Donc, pour moi, c'est en quelque sorte une double peine. Par conséquent, je ne voterai pas les tarifs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Jean-Claude va vous répondre. Il vous dira entre autres, certainement, que ces tarifs sont encore parmi les moins chers. C'est la réalité, même si effectivement ils augmentent.

**M. GONON.-** Bien entendu, je m'associe à ce que vient de dire Odile. J'ajouterais que c'est une mesure encore plus injuste, parce que l'augmentation est plus forte à partir du deuxième enfant. Donc, plus vous avez d'enfants et plus vous paierez cher. Plus les familles les plus modestes ont d'enfants, et plus elles seront pénalisées. Par conséquent, il y a une double peine, mais en plus, c'est une double peine injuste.

De plus, je ne comprends pas le motif véritable de cette violente et brutale augmentation, d'autant plus que j'avais compris qu'en changeant d'exploitant, en passant à Transdev, nous avons une diminution sensible de la dotation forfaitaire. Par rapport à 2009, 2008, etc., la dotation forfaitaire que nous devons payer à l'exploitant était en forte baisse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est le cas.

**M. GONON.-** Alors pourquoi, tout d'un coup, faut-il encore faire un effort supplémentaire pour payer cette contribution forfaitaire ? Si j'ai bien compris, celle-ci explose à cause du coût des carburants. Est-ce que c'est ça ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous l'avez dit. Je n'ai plus le chiffre exact, mais le fait d'avoir négocié avec Transdev nous a apporté une baisse très, très importante de la contribution. Je crois que c'est de l'ordre d'1,5 M€. Aujourd'hui, et Jean-Claude l'a rappelé, nous avons une augmentation très importante, une envolée du coût des carburants qui est proche des 800 000 €, je crois, en 2011. Il s'agit donc là de trouver une solution. Cela dit, j'espère que cela va baisser un peu. Il me semble que les carburants diminuent. Je pense qu'il faut quand même être vigilant avec Transdev pour demander si, effectivement, on a ce retour. Il ne faudrait pas que l'on soit amené à payer plus quand cela augmente, il faudrait que l'on corrige quand ça baisse. Cela sera certainement le cas.

Bien sûr, Monsieur GONON, on peut toujours être contre toutes les augmentations. Il ne vous a pas échappé que lorsque vous prenez un ticket de bus, vous en payez 20 %, et c'est une moyenne. Quand vous êtes à Besançon, c'est certainement beaucoup plus, et quand vous êtes à l'extérieur, beaucoup moins. Je ne sais pas si on a les chiffres sur l'extérieur, mais j'avais entendu dire que c'était à hauteur de 7 ou 8 %. Donc, 20 %, c'est la moyenne.

D'un point de vue politique, on a toujours intérêt à limiter l'augmentation sur le coût de la redevance incitative et à vouloir aussi faire en sorte de faire payer moins le Diabolo, ce qui est de bonne guerre. Mais nous avons une responsabilité différente de la vôtre. En effet, nous devons gérer les budgets. Jean-Claude ROY peut vous le dire, nous avons un coût des transports, ici, beaucoup moins important que ce que l'on fait par ailleurs.

Je rappelle que ce titre Diabolo permet l'utilisation tout au long de l'année. C'est quand même un progrès énorme pour les familles qui n'ont plus le samedi ou le mercredi, à amener les enfants avec leur voiture, ou les enfants n'ont plus à venir en stop ou sur le porte-bagages d'une motocyclette. Je crois que c'est un vrai progrès.

Aujourd'hui, il y a un problème conjoncturel : l'augmentation du prix des carburants. Nous ne savons pas où cela s'arrêtera. Je vous le dis très clairement, nous ne savons pas où cela s'arrêtera !

**M. BAULIEU.**- Beaucoup de choses ont été dites, mais je voulais replacer cette réflexion et cette proposition de ce soir dans les réflexions budgétaires que nous avons eues. En effet, nous avons déjà évoqué ce problème-là à plusieurs reprises en séance, d'abord l'an dernier, lorsque nous avons dû adopter une décision modificative qui était tout proche de 900 000 € à cause d'une partie effet cotisation, mais l'effet carburant est aux environs de 750 000 €. Il faut bien que nous prenions la mesure dans cette salle de ce que signifie 750 000 € de dérapage par l'effet du prix de l'énergie. Nous ne sommes pas extrêmement pessimistes en nous disant que c'est une affaire qui pourrait peut-être continuer ainsi, au-delà de la conjoncture immédiate qui semble un peu plus favorable. Structurellement, il est vraisemblable que nous serons confrontés à cela. Nous ne pouvons pas imaginer, budgétairement, parce que comme le Président l'a dit, nous avons la responsabilité d'assurer la bonne gestion des budgets, pour assurer le bon fonctionnement des services publics. Nous ne pouvons donc pas envisager la reconduction de ce type de problème, parce que c'est possible, sans prendre des mesures responsables, telles que celles que nous proposons ce soir. D'ailleurs, dans des cadres maîtrisés, parce que des comparaisons ont été faites, il me semble qu'il n'est pas très pertinent de chiffrer cette évolution en pourcentage du prix payé. Il s'agit bien de le comparer en valeur absolue avec ce qui se fait ailleurs, et de le comparer au prix du service.

Nous parlons transport. On est à 21,6 % de participation de l'utilisateur. Le chiffre a été formellement annoncé précédemment. On aurait pu, sur un autre registre, parler de l'enseignement culturel (musique, théâtre, danse, etc.) où nous sommes à moins de 7 % de participation de l'utilisateur. Nous ne pouvons pas nous dire sans fin que nous pourrions solliciter le contribuable.

Je le faisais tout à l'heure devant la presse en termes d'explications, mais je vous invite à faire le rapprochement entre ce dont nous parlons là et les décisions fiscales que nous avons prises. Nous avons instauré cette année, 0,5 point de taxe sur le foncier bâti. C'est la conséquence normale de la réforme de la taxe professionnelle qui va produire 900 000 € comme résultat attendu. Pouvons-nous penser que confrontés à des dérapages du coût de l'énergie identiques à celui que nous avons connu l'an dernier - et cela n'est pas farfelu d'imaginer cela -, nous allons voter chaque année 0,5 point de foncier bâti supplémentaire ? Cela signifie très clairement, pour ceux qui aiment calculer les pourcentages, que la prochaine fois, nous devrions augmenter le foncier bâti de 100 %.

La question qui nous est posée, en responsabilité à nous tous, est celle-là. Comment pensons-nous pouvoir préserver le service public de transport dont nous allons avoir de plus en plus besoin dans des conditions telles que nous pourrions tous ensemble, contribuables et usagers, le supporter ? Nous essayons par la proposition de ce soir, tout simplement d'indiquer qu'il s'agit d'un juste équilibre qu'il faut trouver entre l'un et l'autre pour pérenniser ce service indispensable, et qui le sera de plus en plus. Donc, je fais appel à la responsabilité dans cette affaire. Il est beaucoup plus facile de dire que l'on n'est pas d'accord, que de voir les problèmes, les enjeux et les décisions que nous devons prendre. C'est ce que je propose que nous fassions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand Gaby dit que chaque année - et on peut même penser que cela pourrait aller au-delà des 800 000 €-, cela correspond à l'augmentation de 0,5 point, c'est cela qu'il faut savoir. En revanche, on va devoir certainement se poser des questions, se demander si effectivement, on doit payer ces transports en commun le même prix si l'on est habitant de l'Agglomération ou si l'on n'est pas habitant de l'Agglomération. On peut se poser la question.

Quand on prend le train, on paye suivant la distance. En Région parisienne, pour venir à Paris, si on habite à Noiron ou à Antony, on paye plus cher que si on fait quelques stations de métro. Donc, nous avons une solidarité du territoire au niveau de notre agglomération depuis 10 ans. Il faut que dans l'Agglomération, et c'est un peu notre fierté, quel que soit l'endroit où l'on habite dans l'Agglomération, on paye la même somme. Cependant, il est intéressant que d'autres venant de l'extérieur de l'Agglomération puissent utiliser les transports en commun, pour qu'on ne les retrouve pas en voiture dans nos rues.

Après, est-il juste que ces personnes-là payent le même prix que celles et ceux qui payent déjà dans l'Agglomération ? Je pense, et je le dis clairement, que non. J'ai demandé en Bureau, et cela va se faire, que l'on commence à réfléchir à cela. En effet, il y a un moment où l'on va devoir se poser des questions. Ça, c'est une piste de réflexion. Je précise bien qu'il ne s'agit pas de tarification différentielle à l'intérieur de l'Agglomération. C'est à l'extérieur.

**Mme TISSIER.-** Nous sommes bien conscients des besoins. La question que l'on peut se poser, et tu en as parlé précédemment, concerne la hausse du carburant qui risque de continuer. Comment va-t-on faire ? On ne va pas pouvoir continuer à répondre...

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai donné une piste.

**Mme TISSIER.-** Il y en a une. On augmente cette fois-ci, mais le problème est le suivant : que pourra-t-on faire la prochaine fois ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Que proposes-tu ?

**Mme TISSIER.-** On a une proposition. Évidemment, à 15 €, ce sera peut-être indolore pour certains, mais pour d'autres, cela posera des problèmes. Donc, on serait pour réfléchir sur une tarification sociale, parce que l'on ne peut pas continuer comme ça. Effectivement, certains peuvent payer et on ne va pas poser des problèmes aux autres et les empêcher de se déplacer pour des questions financières. Une tarification sociale nous semblerait adaptée. Pour les enfants, on a déjà des tarifications sociales, mais pas pour les jeunes. Je pense que cela serait une solution pour les jeunes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une solution parmi d'autres. Il faut réfléchir à cela. Je crois que la tarification unique, à terme, est condamnée. Après, je ne sais pas quels seront les critères que l'on mettra en place.

**Mme TISSIER.-** Si on veut un système juste socialement, c'est aussi prendre en compte les revenus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand vous êtes dans l'Agglomération, vous faites le choix d'habiter dans l'Agglomération, c'est-à-dire que quand vous habitez quelque part, vous payez un logement plus cher, un terrain plus cher, vous construisez plus cher. Si vous faites délibérément le choix d'aller habiter à 40 ou 50 kms pour ne pas être dans l'Agglomération, vous faites effectivement ce choix. Ce n'est pas normal que ce soit les mêmes qui payent tout. Donc, on devra y réfléchir.

**Mme GELIN.-** Je me souviens du temps où le tarif de transport pour les enfants était gratuit, lorsque ceux-ci habitaient au-delà d'une certaine distance, c'était 5 kms.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame GELIN, précisez « transport scolaire ».

**Mme GELIN.-** Pour le transport urbain, pour les enfants, la carte scolaire était quand même gratuite. On s'est demandé à cette époque-là ce qui posait souci aux familles, parce qu'elles se sont retrouvées avec un budget important pour les transports de leurs enfants. Le motif était que finalement, quand ces familles payaient, celles-ci laissaient la voiture et laissaient les enfants circuler dans les rues. Donc, cela avait un but pédagogique et écologique. Donc, on avait favorisé ce ticket-là. Aujourd'hui, les familles ayant des enfants, ce sont des jeunes parents qui n'ont pas forcément des revenus importants et lorsqu'ils ont un, deux ou trois enfants, cela peut coûter très cher par rapport à leur budget. Je rejoins donc Madame TISSIER sur son projet d'un tarif effectivement social, parce que cela paraît très raisonnable et égalitaire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais dire une chose et Jean-Claude va finir de répondre. Madame GELIN, ce qui était gratuit, c'était le transport scolaire. Là, on ne parle pas de la même chose.

**Mme GELIN.-** Non, non, c'était pareil pour les bus de la Ville.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, concernant les transports du Département, ce n'était pas comme ça.

**Mme GELIN.-** Si, c'était les bus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'était sur Besançon, Madame, mais les bus scolaires du Département ne fonctionnaient pas, par exemple, pendant les vacances scolaires.

**Mme GELIN.-** Ils utilisaient les lignes régulières.

**M. ROY.-** Je réponds sur ce point-là. Madame GELIN, nous avons mis fin à ce système en septembre 2002, parce que c'était le système le plus injuste. En 2002, on a créé une tarification d'Agglomération solidaire, sans zonage, parce que l'on avait décidé politiquement que tout le monde paierait le même prix quel que soit l'endroit où l'on habitait. On peut nous reprocher d'avoir mis ces tarifs trop bas, à 6 € pour le premier enfant, et à 3 € dès le deuxième enfant dans une famille. On peut nous reprocher cela et vous avez raison de nous le reprocher. On était beaucoup, beaucoup trop bas.

Le système que vous décrivez, avant, c'était le système le plus injuste. C'était la règle des 3 et 5 kms, suivant que vous habitiez une rue à Besançon, vous ne payiez pas et si vous habitiez la rue d'à côté, vous payiez à l'époque 11 €. Suivant que vous habitiez telle commune à 5 kms, vous ne payiez pas, dès que vous dépassiez la règle des 5 kms, vous payiez. C'était le système le plus injuste. C'était un abonnement scolaire les jours d'école, un service le matin, un service pour la sortie la plus tardive du soir, ce qui faisait qu'entre temps, les élèves rentraient en faisant du stop, ou sans casque sur le scooter ou le cyclomoteur de son copain.

Quand on a créé l'abonnement Diabolo, on a fait un abonnement de transport public pour tous les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans, 18 ans si le jeune était scolarisé. C'est un abonnement de transport public, utilisable tous les jours, y compris pendant les vacances scolaires. C'est ça la différence.

Je réponds sur ce point-là tout de suite.



**M. LIME.-** Le premier point est que l'on est quand même dans une configuration un peu spéciale aujourd'hui. Cela a été dit, mais je tiens à le rappeler. Sur la mise en place du tram où l'on veut quand même valoriser les transports en commun, où depuis quelques années, on dit aux gens de ne plus prendre leur voiture personnelle, mais de prendre les transports en commun pour limiter la hausse au titre des carburants ; et là, on leur dit qu'à cause des carburants, on va augmenter l'ensemble des tarifs. Je pense qu'en termes de pédagogie, je ne suis pas sûr que ceci soit très, très simple, au-delà des aspects financiers.

L'autre point, c'est que l'on s'axe tout particulièrement sur la population captive. C'est facile d'augmenter l'abonnement Diabolo. On sait que les familles vont être obligées de continuer cet abonnement. On sait que ce tarif est le plus captif à l'intérieur de la tranche des différentes possibilités qu'il peut y avoir à l'intérieur des évolutions tarifaires. Là, on touche essentiellement aux familles. Je ne suis pas sûr que le signe soit extrêmement bon. De plus, on est dans une situation un peu particulière sur Besançon, avec les travaux du tramway, même si on me dit que tout le monde saute de joie en ce moment parce que l'on fait le tramway. J'ai quand même encore un peu de réticence. Quand on va annoncer en même temps que l'on a plutôt un service un peu dégradé sur des questions évidentes et pas contestables, et des augmentations de tarif, je ne sais pas quelle sera la réaction de notre population.

Le dernier point concerne l'équilibre. Ce n'est pas le délégué de la Ville qui va parler, mais le délégué de l'Agglomération. Le jour où l'on commencera à faire un équilibre sur l'ensemble de l'Agglomération, il faudra aussi regarder là où l'on a fait les investissements. Je referme la parenthèse, tout le monde a bien compris ce que j'ai dit.

**M. BAULIEU.-** Merci. Sur cet aspect qui rejoint les propos tenus par un certain nombre de collègues, je nous appelle les uns les autres, pas seulement parce que c'est ce qui peut apparaître le plus sympathique, dire qu'il peut y avoir une émotion chez l'usager qui doit payer un peu plus - je dis bien un peu plus, les choses ont été dites sur le montant et la manière selon laquelle il convient de l'appréhender -, mais nous avons tous la responsabilité d'assurer le fonctionnement du service et les équilibres durables. J'ai finalement entendu de nombreuses interventions ce soir - et cela va peut-être continuer - qui ne sont rien que des plaidoyers au déficit.

**Des intervenants.-** Non, non, non !

**M. BAULIEU.-** Pour le déficit, s'il n'y a pas la recette, je vous dis comment il faut faire. Il faut subventionner du budget principal. Donc, on échappera au déficit, simplement parce que dans nos collectivités, nous devons équilibrer les budgets, et que nous devons aller chercher l'impôt. Donc, attendez-vous simplement à voter l'un, l'autre ou les deux. C'est ce que je voulais dire ! Il y a d'autres demandes de parole. S'il vous plaît, c'est Frank MONNEUR qui a la parole !

**M. MONNEUR.-** Merci, Gaby. Pour faire la transition avec ce que tu viens de dire, il est vrai que face à cette difficulté, il faut bien comprendre qu'au final, quelqu'un doit payer. On connaît tous les finances de l'Agglomération. On sait effectivement que l'usager ne pourra pas aller au-delà d'une certaine limite, certes, mais il doit bien y contribuer malgré tout. Effectivement, il faut lancer de nouvelles pistes. On a déjà parlé avec certains collègues, avec Jean-Claude et d'autres, et je crois qu'à un moment donné, il faudra faire sauter un tabou qui pèse sur nous depuis fort longtemps et qui concerne la fréquence des bus.

Je laisserai mes collègues parler sur la périphérie, car je connais un peu moins le dossier. Concernant les lignes urbaines, force est de constater que l'on a une fréquence très importante, et que là aussi, à un moment donné, il faudra peut-être supprimer des navettes. Je ne dis pas des lignes, mais des navettes. Cela ne fait pas plaisir à tout le monde, et cela fait sourire certains, mais est-ce bien raisonnable, chers collègues, d'avoir 85 navettes sur les principales lignes urbaines entre 6 heures et 20 heures ? Je sais que cela ne fait pas plaisir, mais je pense que nous avons mal habitué les usagers lorsqu'ils ne veulent pas attendre leur bus plus de 5 minutes, avec des bus qui s'arrêtent tous les 150 m. Je pense qu'on les a mal habitués.

**M. BAULIEU.-** C'est un point de vue qui est exprimé, d'autres l'ont été.

**M. MONNEUR.-** C'est un point de vue. Peut-être que l'on peut attendre son bus 10 minutes et que l'on s'organise en fonction de la fréquence au lieu de se dire que l'on ne veut pas attendre plus de 5 minutes. C'est une question. Quand je dis que ce soir, c'est un tabou qu'il faut peut-être faire sauter, au vu des réactions dans la salle, cela signifie bien effectivement que l'on a du mal à parler de ce sujet. Je maintiens que trop de bus circulent quasi à vide et coûtent très cher à la collectivité.

**Applaudissements.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois comprendre qu'il y a différents avis dans la salle.

**Mme JEANNIN.-** Merci. Il est étonnant qu'au fur et à mesure des assemblées ici, on vote des subventions en veux-tu en voilà. Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire que cette subvention était trop importante. Et là, ce jour, je vois que c'est plutôt les Bisontins qui parlent. On n'entend pas tellement les villages, ils applaudissent, on les entend applaudir et dire qu'effectivement, il y a trop de bus sur Besançon, alors que vous touchez aux enfants, augmentations du tarif Ginko. Vous touchez les plus faibles.

Comme quelqu'un l'a dit, les enfants ne pourront jamais payer moins que ces 15 €. Une augmentation de 60 %, c'est inadmissible. C'est vous qui êtes aux commandes des chiffres. Vous pouvez prendre un peu plus sur un autre sujet, plutôt que de toucher sur le transport des enfants. Les parents des enfants n'ont pas une augmentation de 60 % de leur salaire. Alors, comment se fait-il que vous touchiez ce point si délicat et si sensible ? Je vote contre !

**M. BAULIEU.-** Bien, merci. Nous poursuivons. Tout le monde aura la parole, ne vous inquiétez pas.

**Mme SCHIRRER.-** Je comprends bien qu'il faille équilibrer un budget. Mais je pense que c'est vraiment une erreur politique de faire une telle augmentation maintenant, avec le tram qui est lancé et qui perturbe déjà la circulation. Je pense qu'il faut apprendre aux jeunes à prendre les transports en commun. En effet, ils sont les futurs usagers du tram et des autres transports. Je ne dis pas qu'il ne faudra jamais augmenter, mais c'est dommage d'augmenter si fort. Ce n'est pas bon, politiquement. C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne dis pas que c'est bon ou pas bon politiquement. Je pense, en tout cas, que ce n'est pas populaire. Simplement, lorsque l'on est élu, on ne fait pas que des choses populaires. Il faut aussi savoir quelquefois prendre des responsabilités, je crois que Gabriel BAULIEU l'avait dit précédemment. Je ne dis pas ça pour toi, mais globalement, c'est facile d'être contre toutes les augmentations et pour toutes les diminutions. C'est facile ! Je pense que l'on peut s'enorgueillir ici d'avoir un service de qualité et qui est amélioré. Chaque année, des lignes sont modifiées, supprimées ; sur certaines, on met du transport à la demande, et tout cela est en perpétuelle évolution. Mais dire que l'on ne fait que des choses parce qu'elles sont populaires et politiques, je ne fais pas. Quand on fait le tram actuellement, je sais que dans deux ou trois ans, ce sera très, très populaire, même si aujourd'hui cela ne l'est pas. Nous le savons au niveau de l'Agglo. Mais nous le faisons quand même, parce que nous considérons que c'est notre devoir de le faire.

Après, c'est une autre façon de voir les choses, de gouverner une Ville ou une Agglomération, à l'applaudimètre ou en fonction de ce qui est populaire ou de ce qui ne l'est pas. Mais ce n'est pas ma façon de voir les choses. Ce n'est pas très responsable.

Quand Gaby a parlé tout à l'heure, il a évoqué 0,5 point, de quelques broutilles si la fois suivante on met la même chose, on l'augmente de 100 %, cela paraît énorme. Mais il faut regarder ce que c'est. Je ne sais pas si, quand je me suis absenté quelques instants, tu as donné les chiffres dans d'autres villes. Si on avait les chiffres et les montants d'autres villes, et que l'on baissait à ce tarif-là, vous applaudiriez, parce qu'effectivement, on n'est pas cher. Vous le savez, pour les Bisontins, on n'a pas augmenté le stationnement pendant 10 ans. On l'a augmenté d'un seul coup. Qu'est ce que l'on s'est fait grondé ! Si on l'avait augmenté tous les ans de 10 %, on n'aurait pas eu de souci.

Il faut aussi poser un principe : le transport ne peut pas être gratuit. L'Agglomération ne peut pas être uniquement un syndicat de transport. Elle doit également investir dans le domaine économique, du transport, certes, mais aussi dans le domaine de la musique, de l'environnement. Elle doit investir dans tous ces domaines-là. Après, ce sont des choix. On peut même rendre gratuit le transport, mais on ne fera plus que du transport. Il n'y aura plus que du transport. Mais ce n'est pas, à mon avis, l'objectif d'une agglomération. Ce n'est pas notre objectif.

**M. GONON.-** Sans revenir sur des pourcentages que n'aime pas Gabriel BAULIEU, je voudrais rappeler deux choses, deux chiffres. Premièrement, le pouvoir d'achat des ménages en 2012 va diminuer de plus de 1 %. C'est la première année depuis longtemps qu'il y aura une telle diminution de pouvoir d'achat. C'est le premier fait.

Deuxièmement, hier soir, j'ai eu accès à des statistiques de l'URSSAF qui nous démontrent que sur l'URSSAF du Grand Besançon, les restes à recouvrer sont en train d'exploser. Les restes à recouvrer sont les entreprises qui ne payent pas à la date d'échéance. Ils ont augmenté, pour le secteur privé, de 46 %, et pour les entreprises de plus de 10 salariés, de près de 75 %. Cela veut dire qu'en ce moment, les entreprises vont déstocker et également licencier massivement.

Cela signifie qu'entre baisse de pouvoir d'achat et licenciements qui vont exploser sans doute dans le courant de l'été, dans la fin de l'année 2012, nous allons avoir beaucoup de difficultés dans les familles du Grand Besançon.

Je rejoins ce que disait Madame SCHIRRER, et pourtant, nous sommes rarement d'accord sur les sujets. Politiquement, c'est une faute, mais économiquement, cela va être difficile à gérer pour beaucoup de gens !

On va parler en valeur absolue, et plus en pourcentage, Monsieur BAULIEU. La simple augmentation des deux cartes Diabolo annuelles, pour le premier et le deuxième enfant, va représenter quatre mois d'augmentation du SMIC pour une personne qui a deux enfants. Quatre mois d'augmentation du SMIC vont être consommés par votre augmentation. Avouez quand même que 60 et 80 %, c'est trop fort. J'aime bien les chiffres parce que cela les remet bien en ligne. Donc, nous souhaiterions simplement une modération, une modulation de cette hausse pour la rentrée scolaire.

Nous ne sommes pas contre les hausses. Mais comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, quand on augmente les parkings de 20 % d'un coup - et on a eu ce débat à Besançon -, vous avez reconnu vous-même que vous auriez dû augmenter progressivement et de façon raisonnable tout au long de ces 10 années.

Je vous le demande véritablement, dans un contexte économique et social extrêmement difficile, d'envisager que cela va être dur pour beaucoup de gens, et qu'il faut moduler et être raisonnable là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, vous qui dites que vous êtes un chef d'entreprise, vous n'avez pas un discours de chef d'entreprise. Je pense que ce n'est pas responsable. Votre intervention est uniquement politique. La preuve ! Elle est déjà sur Twitter ou sur Facebook, on vient de me la montrer. Donc, vous avez décidé ce soir, une fois encore, de faire un coup politique là-dessus.

**M. GONON.-** Cela n'a rien à voir ! Monsieur le Président, s'il vous plaît, ne mélangez pas tout !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mais si ! Je ne mélange pas ! Je dis simplement que j'appelle à la responsabilité des membres de cette Assemblée. Dans notre Bureau, qui regroupe toutes les sensibilités politiques confondues, des femmes et des hommes de Besançon et de la périphérie, unanimement, tous les présents, tout le monde au cours d'un Bureau spécial a regretté cela, mais tout le monde l'a accepté en disant que c'était incontournable. Ça, c'est une attitude responsable. Le reste, pour moi, ce n'est pas une attitude responsable.

C'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Nous qui sommes des femmes et des hommes responsables, si nous pouvions éviter cela, pensez-vous un seul instant que le Bureau de l'Agglomération unanime proposerait cela pour peser sur le budget, sur le pouvoir d'achat des habitants du Grand Besançon ? Est-ce que vous pensez cela ? Est-ce que vous pensez que c'est de bon cœur que nous faisons cela ? Nous le faisons, parce que demain, on dit qu'il faut pouvoir continuer à payer le carburant que l'on mettra dans les bus. C'est tout !

Après, vous allez en faire un argument politique. Faites-le ! Je crois qu'il faut faire attention avec cela, parce que les habitants savent aussi... Dites aussi sur votre compte Twitter ou sur votre Facebook, que lorsque l'on prend le bus dans l'Agglomération, on ne paye que 7 % du billet de bus, ou que globalement, on ne paye que 20 %.

**M. GONON.-** Ça, c'est à vous de le dire !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Dites-le ! Que cela soit juste ! Donnez toute l'information.

**M. GONON.-** Dites aussi aux gens que cela va augmenter fortement !

**Mme FAIVRE-PETITJEAN.-** Actuellement, et depuis un an, les bus sont beaucoup retardés. Bien sûr, cela doit jouer sur la consommation. Je prends le bus assez régulièrement, je mets le double de temps, donc le bus consomme plus. Cette augmentation de consommation des bus n'est pas seulement due à la hausse du prix du carburant. Elle est aussi due au temps que les bus sont obligés de stationner quand ils sont dans les embouteillages. Je ne pense pas que cette augmentation-là doive peser sur les usagers. Que l'on augmente un peu, d'accord. Personnellement, dans les trajets que je fais, au lieu d'un quart d'heure, c'est facilement une demi-heure, voire trois quarts d'heure, et pendant ce temps-là, le bus n'est pas à l'arrêt, il consomme. Merci.

**M. VOIDEY.-** Comme cela a déjà été dit, je pense qu'il serait bon de faire quelques réductions dans certaines subventions, tel que, par exemple, dans l'habitat. Je pense que l'on donne de l'argent à des privés, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Il serait bon de faire des économies de ce côté-là et d'arrêter de « taper » sur les Diabolos. Donc, je voterai contre cette question.

**Mme MOUNTASSIR.-** J'avais une première remarque. Malgré tout, les familles nombreuses sont les familles les plus pauvres. Donc là, on va directement avoir un impact sur ces familles-là.

Par rapport à ce qu'il se passe au CCAS, les familles nombreuses ont déjà des difficultés à payer. Donc, cela veut dire qu'automatiquement, je parle par rapport à ces familles-là, on va les retrouver avec les problématiques des cantines, plus les problématiques de bus. Toute cette population va venir nous voir, et cela va être impacté sur le budget du CCAS. Je pense qu'il faut anticiper, jouer la solidarité, à mon sens, et ainsi, ceux qui ont plus peuvent peut-être payer un peu plus et aider les autres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce que tu dis, c'est la position de Corinne TISSIER.

**Mme MOUNTASSIR.-** Non, c'est vraiment ma proposition par rapport à ce que l'on voit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alors, c'est aussi ta position qui rejoint celle de Corinne. En effet, elle parlait d'un tarif social.

**Mme MOUNTASSIR.-** Peut-être, mais en tout cas, c'est ce que l'on voit au CCAS. On voit que les familles nombreuses sont là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alors, c'est ta proposition qu'a reprise Corinne TISSIER.

**Mme MOUNTASSIR.-** Non, on peut avoir la même idée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On est d'accord. En tout cas, c'est une bonne idée.

**M. JOSSO.-** On veut que les gens prennent les transports en commun. L'an passé, on s'est battu en Commission pour que les abonnements annuels et Diabolo n'augmentent pas et on a gagné. Cette année, on s'est battu en Commission pour que les abonnements annuels et Diabolo n'augmentent pas et on a perdu. Je voudrais connaître la différence de tarif si on gelait l'abonnement annuel et le Diabolo. Combien cela coûterait en somme par rapport à l'argent que l'on dépense ailleurs ? C'est vraiment un choix politique. Et là, je suis d'accord que, parfois, des choix sont discutables.

**M. ROY.-** Concernant l'abonnement annuel, on a donné la réponse en commission : 90 % des familles choisissent l'abonnement annuel, parce que le service correspond à quelque chose qu'ils attendent, parce qu'ils sont d'accord pour payer une qualité de service. L'abonnement annuel permet de payer 11 mois pour un service de 12 mois. C'est l'intérêt de l'abonnement annuel, donc il y a une réduction, on paye un mois en moins.

Je voudrais rappeler un certain nombre de choses. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. Vous avez vu dans le rapport, que l'on fait des économies partout. Le délégataire prend à sa charge plus de 300 000 € d'économie, y compris dans le marketing. On diminue la voirie. On fait des économies en supprimant Ginko « grand air ». Vous avez vu que l'on supprime les services d'été. On diminue la desserte à la Citadelle en période basse, c'est-à-dire entre octobre et mars. Quand il y a une faible fréquentation, on diminue, on supprime. On aménage des dessertes urbaines sur Besançon. On fait des économies en transformant des lignes régulières en service à la demande sur les communes périphériques. On fait des économies, pour autant, ce n'est pas suffisant pour éponger la facture pétrolière. Donc, il faut trouver des recettes complémentaires, ou alors on diminue le service d'au moins 10 % sur l'Agglomération.

J'ai bien entendu que certains disaient que ce n'est pas le moment de diminuer le service sur l'Agglomération. Dans les ménages, la facture du trajet entre le domicile et le travail est le deuxième poste de dépenses. Il faut donc que l'on offre du transport public, parce que c'est bien moins cher que d'avoir une deuxième ou une troisième voiture pour les ménages. On en est à ce stade-là, à faire des choix politiques.

Le prix du Diabolo, en moyenne, sur les Agglos de la taille de Besançon, en France, c'est 21 €. Vous pouvez nous « engueuler » parce qu'en 2002, on a mis trop bas (à 6 € et à 3 € dès le deuxième enfant). Ça, vous pouvez nous le reprocher. Vous pouvez nous reprocher que depuis des années, on ait épargné cet abonnement. Encore l'an passé, on ne l'a pas augmenté à l'année scolaire. On ne l'avait pas augmenté en 2009. On ne l'a pas augmenté lorsque la TVA est passée de 5,5 % à 7 %. Ça, vous pouvez nous le reprocher ! Mais on ne savait pas qu'avec les travaux, le prix des carburants allait augmenter. C'est bien malheureux, Joëlle ! Mais le fait que les travaux aient démarré en même temps que la hausse des carburants, que peut-on y faire ?

**Mme SCHIRRER.-** Ne peut-on pas augmenter la carte Sésame, même un peu, plutôt que Diabolo ? Moi, c'est plutôt le fait que c'est sur des publics captifs que vous augmentez que je trouve ça dommage !

**M. ROY.-** C'est une population, aujourd'hui, qui ne paie pas le coût du service. Le Diabolo, au tarif où il était avant, c'est un retour recettes sur dépenses de 5 % ! Aujourd'hui, on va passer à quelque chose de 15 % de recettes sur dépenses. Tel est l'enjeu ! Il faudrait que vous compreniez que l'on ne vole pas les familles ! Il faut arrêter de dire cela. On ne vole pas les familles, Philippe, ce n'est pas ça.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut redire que quand une famille paiera 15 €, elle va payer 15 % du coût du transport. Je le martèle. Il faut savoir que si vous étiez à Nancy, vous paieriez 21 €. À Mulhouse, vous paieriez 16 €. Je crois que de gros efforts ont été faits. On ne le fait pas par plaisir. Jean-Claude ne le propose pas par plaisir.

L'année dernière, tu l'as expliqué, on a pu trouver d'autres solutions. On a donc fait en sorte que l'on ne l'augmente pas. Cette année, beaucoup d'efforts ont été faits. J'ai redemandé des efforts supplémentaires au concessionnaire. Il a repris 300 000 € en plus. Ce n'est quand même pas rien de reprendre 300 000 € en plus. Mais il y a un moment où l'on est face à nos responsabilités, les amis. Je vous le répète : si le Bureau unanime, toutes couleurs politiques confondues et toutes villes confondues, a voté cela, c'est parce que l'on a pensé que l'on ne pouvait pas faire autrement. Pensez-vous que si nous avions une autre solution, nous ne l'aurions pas utilisée ? Pour quelle raison ne l'aurions-nous pas utilisée ? Pensez-vous que j'ai envie, ainsi que Jean-Claude, ou Gabriel, ou les membres du Bureau, de me faire « engueuler » par les gens qui vont râler ? Je pense que c'est notre responsabilité d'élus de dire aussi les choses. Ce n'est pas toujours de faire dans la facilité quand on est élu, sans quoi on n'est pas un bon élu.

Je crois que le débat a eu lieu. Maintenant, chacun peut s'exprimer. Cette mesure ne sera populaire, je le sais, et on ne la fait pas de gaité de cœur, je le sais. Mais il faut que nous puissions prendre nos responsabilités. Donc, j'appelle à un vote responsable.

Quels sont ceux qui sont contre ?

**M. GIRERD.-** Attendez, j'avais une intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, il y a encore une prise de parole.

**M. GIRERD.-** J'ai quand même le droit de m'exprimer, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qu'est-ce que je viens de dire ?

**M. GIRERD.-** D'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a encore une prise de parole. Monsieur GIRERD, en plus, vous intervenez souvent à bon escient.

**M. GIRERD.-** Je souhaiterais évoquer la chose suivante. Souvent, vous nous avez indiqué, lors de nombreuses séances, aussi bien du Conseil Municipal qu'à la CAGB, que peut-être qu'à Besançon, on avait des impôts élevés, mais qu'en contrepartie, nous avions des prestations assez fortes, que l'on ne trouvait pas ailleurs. Là, je dis qu'il y a une petite brèche qui se fait, qui fait que je vous dis que par rapport à ce qui existe, si je prends, par exemple, pour deux enfants, on a 112 € de plus par famille, 161 € quand on a trois enfants, et 210 € de plus pour quatre enfants. Or, je partage un peu l'avis de mes collègues. Il faut qu'il y ait des mesures d'accompagnement par rapport à cela, pour que les personnes qui ont le plus de soucis financiers puissent s'y retrouver d'une façon ou d'une autre. Donc, vous utilisez souvent l'argument comme quoi à Besançon, il y avait des compensations par rapport à un niveau d'imposition élevé. Il y a une certaine brèche par rapport à cet argument.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour commencer, je vais vous répondre que Diabolo ne concerne pas uniquement Besançon. On ne parle pas que de Besançon dans cette opération-là. C'est plutôt aussi, disons-le clairement, les enfants de la périphérie qui prennent Diabolo, plus que les enfants de Besançon. Donc, votre argument n'est pas totalement bien. Je persiste à dire qu'il y a du service élevé à Besançon. Là, nous ne sommes pas au Conseil Municipal, cela ne vous a pas échappé.

Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? 19. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 8. Le rapport est adopté avec 19 voix contre et 8 abstentions.

Rapport n°2.4 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'opération  
« Itinéraire cyclable d'agglomération Palente-Novillars » et aménagement de la rue des Egraffeux à Thise

**M. ROY.-** La commune de Thise souhaite réaménager la rue des Egraffeux reliant la RD 486 au centre du village. Cette rue a été identifiée dans le schéma directeur cyclable d'agglomération comme un tronçon reliant Palente à la véloroute de Novillars. Afin de réaliser cet aménagement cohérent, tout en évitant de multiplier les intervenants, il a été convenu avec la mairie de Thise de ne désigner sur cet aménagement qu'un seul maître d'ouvrage : la commune de Thise.

La compétence relevant du Grand Besançon, il convient d'établir une convention entre la commune et le Grand Besançon afin que ce dernier lui délègue sa maîtrise d'ouvrage pour cet aménagement.

Je salue à cette occasion les initiatives prises par le Maire, et l'Agglomération est heureuse de participer à cet aménagement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°2.5 - Conventions relatives au dispositif « FreePass »

**M. ROY.-** Je vais aller vite. Vous avez déjà entendu parler de « FreePass ». Ce dispositif permet d'accompagner le chantier et les travaux de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway. La première convention, qui date de 2005, prévoit que les jetons « FreePass » perçus par les clients des commerces du centre-ville de Besançon sont échangeables à bord des véhicules GINKO, uniquement pour l'achat d'un ticket unité « une heure » ou représentent la valeur d'un ticket unité « une heure » dans le cas de l'achat d'un ticket journée ou d'un carnet de 10 voyages.

Le Grand Besançon, propriétaire des recettes commerciales sur les lignes périurbaines du réseau, et Besançon Mobilités, propriétaire des recettes commerciales sur les lignes urbaines, facturent ces titres à la Ville de Besançon, responsable de l'opération « FreePass ».

Voilà comment cela fonctionnait depuis 2005. Dans ce rapport, il est proposé de passer une convention spécifique liée aux chantiers de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway qui prévoit, par l'adhésion au dispositif « FreePass », une distribution mensuelle de jetons par la CAGB aux commerçants impactés directement par le chantier du tramway. Cette distribution a commencé en janvier dernier, et à ce jour, nous avons distribué 16 000 jetons gratuitement à 97 commerçants.

Voilà l'objet de ce rapport : une convention spécifique liée aux travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

**Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion**

Rapport n°3.1 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique -  
Bilan d'activité 2011 et participation financière du Grand Besançon

**M. MARTIN.-** L'ADIE a pour but d'aider toute personne, même celle déjà en poste, ayant un projet de création d'entreprise jugé viable et dont la situation ne permet pas de bénéficier d'un prêt classique.

Les deux banques partenaires (Caisse d'Épargne et Banque Populaire) couvrent entièrement les besoins en crédit.

En 2011, sur 152 personnes du Doubs qui ont pris contact avec l'ADIE, 68 % étaient de la CAGB.

Les financements 2011 (à hauteur de 92 530 €) concernaient 23 projets par rapport à un objectif de 15. Il est à noter que 87 % des personnes financées résident à Besançon et 30 % sont issus des quartiers reconnus au titre de la Politique de la Ville. Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce (65 %) et les services (23 %).

Concernant le microcrédit mis en place en 2009 par l'ADIE, 34 personnes en ont bénéficié en 2011, pour un montant total prêté de 76 570 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 12 000 €, soit 800 € par projet, à l'ADIE, conformément à la convention 2011-2013.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

<p>Rapport n°3.2 - INTERMED - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi</p>
--

**M. MARTIN.-** INTERMED, association 1901, met en place des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le projet « accueillir, accompagner, former, développer, innover » est composé de trois actions distinctes qui visent à permettre à des bénéficiaires du dispositif du PLIE de progresser dans leurs parcours vers l'emploi.

Les actions sont les suivantes :

- Action 1 - sur Besançon : des parcours avec des actions « cœur de métier »,
- Action 2 - « ménage efficace et vert » : formation sur les aspects écologiques de l'intervention au domicile,
- Action 3 - « cantons » : sur les cantons d'Audeux, Boussières, Besançon sud, Roulans et Marchaux.

La démarche d'intervention consiste à assurer des permanences régulières sur différentes communes des cantons pour assurer à la fois accueil de proximité, diagnostic général de situation, résolution des freins à l'emploi et à assurer des actions de développement en direction des communes, syndicats ou entreprises.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 101 675 € et l'aide demandée est de 15 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

<p>Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Site de la Caserne de Trépillot - Acquisition / Engagement de travaux de démolition / Régalaage par la Ville de Besançon</p>
---

**M. MARTIN.-** La Ville de Besançon a été destinataire le 16 juin 2011 d'une déclaration d'intention d'aliéner émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en vente à hauteur de 1 550 000 € de l'ensemble immobilier occupé par la Caserne de gendarmerie de Trépillot.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon avait délibéré le 12 septembre 2011 sur les conditions de cession, qui ont évolué depuis, et qui sont précisées dans la nouvelle délibération du 12 mars 2012, à savoir :

- une fois propriétaire, la commune procédera à la démolition des bâtiments libérés par la Gendarmerie et au régalaage du terrain également libéré, soit 9 700 m<sup>2</sup>,
- les coûts de travaux sont estimés à 550 000 € TTC. L'État, la Région Franche-Comté, le Département et la CAGB peuvent subventionner l'opération à hauteur de 180 000 € pour l'État, 75 000 € pour la Région, une somme non connue à ce jour pour le Département et 75 000 € pour la CAGB dans le cadre du FIE.



Il s'agit ce soir d'attribuer une subvention de 75 000 € à la Ville de Besançon, pour la réhabilitation du site de Trépillot (acquisition/engagement de travaux de démolition/régalage) dans le cadre du FIE.

Il est à noter que la Ville revendra le terrain à la société BOURGEOIS dans le cadre de l'expansion de son usine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est, entre autres, pour pouvoir implanter un site de fabrication de rotors et de stators pour faire des éoliennes, me semble-t-il. C'est une opération longue à mener, mais très importante.

En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique - SKIN Exigence - Implantation sur TEMISanté - Aide au loyer
---

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

**M. MARTIN.-** SKIN Exigence, dont le siège social est au CHU Saint-Jacques, est spécialisé dans l'expertise de la peau et de l'efficacité des produits dermato-cosmétiques pour le compte des plus grands, tel que L'Oréal et Chanel, entre autres. Afin de conserver une proximité avec le service de dermatologie du CHU et de développer l'expertise biométrie, SKIN Exigence intègre le bâtiment BIOPARC I situé sur les Hauts du Chazal.

Au titre du régime d'exemption « de minimis » et conformément aux dispositions du décret n°2009-1717 relatif aux aides à l'immobilier accordées aux entreprises par les collectivités territoriales, nous vous demandons de vous prononcer sur une aide de 34 808 € au bénéfice de l'entreprise SKIN Exigence via la sedD, bailleur du bâtiment BIOPARC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2011
---

**M. MARTIN.-** La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à un entrepreneur de développer un projet sans avoir à créer sa propre structure. Il bénéficie d'un statut d'entrepreneur salarié, c'est-à-dire qu'il est en CDI, qu'il est juridiquement hébergé, que son salaire est au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales et des frais de structure et qu'il bénéficie d'un accompagnement individualisé.

En 2011, 117 personnes ont été accueillies pour 32 personnes intégrées comme entrepreneurs salariés domiciliés dans les communes de la CAGB.

Toujours en 2011, 27 entrepreneurs salariés sont sortis du système, 37 % ont créé leur entreprise, 30 % ont trouvé un emploi et 33 % réorientent leur projet ou recherchent un emploi.

Sur la base de la convention 2010-2012, nous vous proposons de renouveler l'aide à Coopilote à hauteur de 20 000 € pour accompagner 25 porteurs de projet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - Doubs Initiative - Bilan de la mission d'animation 2011 -  
Abondement du fonds « prêts d'honneur » 2012

**M. MARTIN.-** Doubs Initiative accompagne les porteurs de projet de création / reprise d'entreprise dans leurs diverses démarches, du montage à la concrétisation de leur projet et les jeunes entreprises au cours des 3 premières années d'activité, par le biais d'une aide financière leur permettant de renforcer leurs fonds propres sous forme de prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1 500 € à 16 000 €.

En 2011, le Comité d'agrément a expertisé 61 demandes de financement en vue de la création et reprise de 57 entreprises sur le Grand Besançon. De plus, 24 porteurs de projet, qui ont généré la création et le maintien de 54 emplois sur le Grand Besançon, ont bénéficié de prêts d'honneur à hauteur de 173 500 €, soit un peu plus de 7 000 € par porteur de projet.

Nous vous demandons, conformément à la Convention cadre 2009-2013, de vous prononcer sur le versement, par la CAGB, de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » 2012 et sur le montant d'une aide de 16 000 € à Doubs Initiative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ceci fonctionne bien. En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°3.7 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Élan »

**M. MARTIN.-** L'aéroport de Dole Jura, ex-Dole Tavaux a engagé un programme de développement intitulé « Nouvel Élan » visant à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires sur le territoire Centre Franche-Comté. Ce programme a donné lieu à un engagement financier de 3 M€ d'investissements par le Conseil Général du Jura.

Il s'agit, pour le Grand Besançon, d'apporter sa contribution au développement de cette offre complémentaire à l'activité de La Vèze via une subvention de 25 000 € attribuée au Conseil Général du Jura.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. Y a-t-il des remarques ?

**M. CYPRIANI.-** On a déjà eu l'occasion de s'exprimer plusieurs fois sur ce sujet. Donc, je ne m'étends pas sur les raisons de notre vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord.

**M. PARIS.-** Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans avoir remarqué que dès lors que l'aéroport de Dole-Tavaux, Dole Jura, est à l'ordre du jour, nos collègues verts voient rouge. C'est dommage, parce que tout individu de bon sens devrait plutôt se féliciter d'avoir un aéroport à 45 ou 50 kms de Besançon, plutôt que nous « envoyer en l'air » à Dijon à 90 kms, à Mulhouse à 150 kms, à Lyon-Saint-Exupéry à 250 kms ou à Paris à 400 kms. N'est-ce pas en contradiction formelle avec les messages si souvent entendus comme quoi on devrait limiter nos déplacements ?

Depuis 2010, cet aéroport reprend de la vigueur. Sa position stratégique dans notre Région devrait lui permettre de se développer davantage, avec des offres de plus en plus intéressantes et, chose rare de nos jours, un parking gratuit.

Monsieur le Président, pour ma part, je voterai sans réserve la contribution de la CAGB au programme « Nouvel Élan », et je ne désespère pas qu'un jour, EELV signifie « ensemble, essayons les vols depuis Dole ».

**Applaudissements.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci pour cette note humoristique. Monsieur CYPRIANI, c'était de l'humour.

**M. CYPRIANI.-** Oui, j'ai bien compris. Je remercie mon collègue de faire rire l'Assemblée, mais tant qu'à faire, on pourrait mettre un aéroport dans chaque ville. De cette manière, cela éviterait de prendre sa voiture... Je rappelle simplement que l'on n'est pas obligé de prendre sa voiture pour aller à Mulhouse, on peut prendre le TGV.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas ça qu'il disait.

**M. CYPRIANI.-** Il y a un aéroport international à Mulhouse joignable par le train. On peut y aller sans payer de parking, cela ne pose pas de problème. Et on va certainement vers plus de destinations possibles qu'en partant de l'aéroport de Dole qui n'exonèrera pas les gens d'aller sur d'autres aéroports pour d'autres destinations. Voilà. C'est simplement un aéroport supplémentaire pour des vols *low cost*, avec Ryanair par exemple. Je ne suis pas sûr que ce soit intéressant pour la planète d'inciter les gens à prendre l'avion à 30 € pour aller à Lisbonne (prix d'un aller-retour pour un week-end). Je n'en suis pas sûr du tout.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne suis absolument pas d'accord avec Benoît CYPRIANI. Il ne s'agit pas d'un aéroport nouveau. Il s'agit de maintenir en état de fonctionnement et de développer un aéroport qui existe. Je pense que quoi que l'on dise, bien sûr, il ne s'agit pas de remplacer Lyon-Saint-Exupéry ou Mulhouse ou Orly ou Roissy, ce n'est pas le même type d'aéroport. Mais là, nous avons un aéroport qui existe, avec les plus grandes pistes de France, avec aux alentours des zones exemptes de toute nuisance, puisque ce sont des zones de plaines et que l'axe d'approche et de décollage ne passe pas au-dessus d'une ville, mais, au contraire, est compatible avec du développement. Qu'on le veuille ou non, dans une période où concernant l'économie, on travaille beaucoup en flux tendus, et avec des temps de réponse très courts, je pense que garder une capacité aéroportuaire pour la Franche-Comté est loin d'être idiot. D'autant plus que je suis persuadé que les Dijonnais, à terme, devront abandonner leur aéroport, parce que ce dernier est coincé entre l'hôpital et une université. Le jour où les militaires vont l'abandonner, il n'y aura plus d'aéroport à Dijon. À ce moment-là, nous aurons un très bel aéroport entre Dijon et Besançon, bien situé à Dole, qui se développera dans le cadre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, sur le secteur. Comme Daniel PARIS, je pense que c'est quelque chose d'important que de le conserver.

On ne va pas mettre des lignes internationales qui arriveront à Dole-Tavaux. C'est de l'aviation d'affaire, des vols pour une activité économique. Moi aussi, je suis favorable depuis fort longtemps à cela. Que ceux dans cette salle qui n'ont jamais pris l'avion lèvent la main et votent contre. Quant aux autres, là aussi, il faut être responsable de ce que l'on fait et de ce que l'on dit. Je pense que ce serait une erreur de ne pas aider Dole-Tavaux. En revanche, Dole-Jura, quand l'autre aéroport s'appelle Dijon-Bourgogne, je pense qu'à terme, s'il devient un aéroport régional, ce serait bien qu'on l'appelle Dole-Franche-Comté. Pour l'instant, il est vrai que le Jura y met beaucoup d'argent. Donc, je suis comme toi, totalement favorable à ce développement portuaire, à ce maintien. On ne le développe même pas, puisqu'il existe, cela ne coûte rien ou pas grand-chose.

Je mets aux voix. Quels sont ceux qui votent contre ? 12. Qui s'abstiennent ? En l'absence d'abstention, le rapport est adopté avec 12 voix contre.

Rapport n°3.8 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité -  
Bilan au 31 décembre 2011 - Avenant n°11

**M. MARTIN.-** Le bilan ZAC des Hauts du Chazal au 31 décembre 2011 fait ressortir une augmentation des dépenses et des recettes de 344 564 €, soit environ 1 % du montant présenté au bilan du 31 décembre 2010. Sur le montant total de l'opération, soit 45 381 905 €, la Ville de Besançon et le Grand Besançon abondent à hauteur de 18 776 685 € HT, dont 17 175 600 € HT de rachat d'ouvrage.

Ce soir, nous vous demandons, je suppose que vous avez lu le rapport, de vous prononcer sur le bilan révisé au 31 décembre 2011, pour un montant de 45 381 905 € HT et d'approuver l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à hauteur de 18 776 685 € HT dont 3 071 173 € HT pour le Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote. En l'absence d'opposition ou d'abstention, le rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - SMAIBO - Modification de statuts

**M. MARTIN.-** Le présent rapport porte sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO) adoptée par son Comité Syndical du 10 mai 2012. La suppression de la taxe professionnelle est à la source de cette modification statutaire. En tant que membre du Syndicat Mixte, la CAGB doit émettre un avis sur la modification statutaire.

Premièrement, les modifications portent sur les modalités de financement du Syndicat Mixte. Toute référence au reversement de la taxe professionnelle disparaît des statuts du SMAIBO. Cette recette sera englobée dans la contribution annuelle de fonctionnement du Grand Besançon. L'article 8 de ces statuts permettra également le versement de l'aide exceptionnelle décidée lors du vote du budget 2012 du Grand Besançon en faveur du Syndicat Mixte. Cet article a également pour objet de fixer la répartition des contributions annuelles des deux collectivités membres.

Deuxièmement, il s'agit du retrait du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux, ceci afin de se conformer à la réglementation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Chacun connaît le SMAIBO. En l'absence d'opposition et d'abstention, le rapport est adopté.

Rapport n°3.10 - Modification de la représentation du Grand Besançon  
au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a un rapport supplémentaire, le rapport n°3.10.

**M. MARTIN.-** Ce rapport concerne la Mission Locale. Il s'agit de modifier la représentation du Grand Besançon au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes en désignant Madame Sylvie WANLIN en lieu et place de Monsieur Abdel GHEZALI.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence d'opposition et d'abstention, le rapport est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Lutte contre les nuisances sonores - Approbation des cartes stratégiques du bruit

**M. GUILLEMET.-** La Directive européenne prévoit la mise en place d'un dispositif d'évaluation (cartes de bruit) et de gestion du bruit dans les grandes agglomérations et à proximité des grandes infrastructures de transports (notamment les réseaux routiers, autoroutiers, ferroviaires, aéroportuaires...). Elle impose également aux États membres la mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones calmes. C'est le plan d'action qui viendra dans un deuxième temps.

Sur le territoire du Grand Besançon, 10 communes (Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Chalèze, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, École-Valentin, Miserey-Salines, Pirey et Thise) sont concernées par cette réglementation. Leur liste a été arrêtée par décret ministériel et correspond aux communes de l'unité urbaine de Besançon (agglomération au sens INSEE). Les cartes ont été élaborées et validées par les communes concernées. Les principales sources de bruit identifiées sont les trafics routiers de l'A36 à hauteur d'École-Valentin et Miserey-Salines, la RN 57, les RD 673 et 683 (boulevards structurants) et celui du réseau ferré principal.

Le présent rapport a pour objet l'approbation des cartes stratégiques du bruit que vous trouvez en CD-Rom ci-joint.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. Y a-t-il des remarques ?

**M. GUYEN.-** Merci, Président. J'ai deux remarques à faire.

Premièrement, je souhaitais faire un remerciement pour avoir été à proximité de la commune pour la réalisation du mur antibruit au niveau de la halte ferroviaire, et d'avoir accepté le financement avec RFF sur un équipement réalisé maintenant, qui est de qualité. Je voulais vous remercier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je te remercie pour tes remerciements.

**M. GUYEN.-** Deuxièmement, je regrette que le Bureau d'études n'ait pas retenu également la rumeur circulation au niveau d'École Valentin. On a quand même une dizaine de milliers de véhicules supplémentaires par rapport aux communes de Châtillon-le-Duc et Miserey-Salines, qui sont à la sortie d'autoroute. Aujourd'hui, nous sommes pas mal impactés par le bruit routier, entre l'autoroute, la ligne ferroviaire, la RN 57. Donc, j'aurais aimé également que le Bureau d'études aille un tout petit peu plus loin pour nous donner quelques préconisations sur des dispositifs qui permettraient de réduire aussi la source du bruit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Que peut-on faire là-dessus, Monsieur GUILLEMET ? Peut-on demander que l'on rajoute des éléments ?

**M. GUILLEMET.-** Non, parce que c'est évidemment encadré par la loi. Il y a eu des échanges avec le Bureau d'études. Il est vrai que cette rumeur ne dépasse pas les décibels qui exigeraient que des choses soient mises en place aujourd'hui. On pourra travailler dans un deuxième temps, dans le plan de gestion du bruit, mais pas sur la carte de stratégie.

**M. VOIDEY.-** Je suis étonné que dans ce rapport, ne figurent pas certaines communes de l'ouest de Besançon, étant donné qu'il y a trois ans, des contrôles de bruit ont été faits. Nous arrivons à un seuil insupportable de 70 dB. On ne parle pas de nos communes de Champvans-les-Moulins, Champagney et autres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que tu veux dire avec l'autoroute ?

**M. BONNET.-** Exactement. Et 70 dB, c'est la limite de l'insupportable.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pourquoi n'est-ce pas dedans ?

**M. GUILLEMET.-** Comme je l'ai dit dans le rapport, la liste a été arrêtée par un décret ministériel. Donc, seulement 10 communes de la Communauté d'Agglomération devaient mettre en place la stratégie de bruit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela dit, très objectivement, quand je vois, pour ne fâcher personne, Pirey, il est vrai qu'entre le bruit à Pirey et le bruit à Champvans-les-Moulins ou à Vaux-les-Prés, il y a un bruit d'autoroute (bruit de fond) important, certainement aussi à Pirey. Il est vrai que l'on a du mal à comprendre qu'elles n'y soient pas, objectivement. Même si c'est un décret ministériel, ne peut-on pas demander de réviser cela ? Le fait que les communes le long de l'autoroute ne soient pas dans le décret...

**M. GUYEN.-** Jean-Louis, il existe un relevé particulier des plans de prévention du bruit pour autoroutes et grandes infrastructures. Ce plan existe. Il a été signé par le Préfet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est autre chose.

**M. GUYEN.-** C'est un autre point. Ce plan a été déjà approuvé par le Préfet. Les communes de Champagny et Champvans-les-Moulins ont été consultées.

**M. VOIDEY.-** Maintenant que nous avons un nouveau député dans la salle, il serait peut-être bon qu'il intervienne à notre sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu n'as peut-être pas remarqué, mais ce n'est pas le député qui est concerné par cette partie-là de l'autoroute. Je te dis ça comme ça. En même temps, tu devrais le savoir, toi qui as voté pour lui.

**Mme JEANNIN.-** Merci pour le CD. C'est vrai que cela représente un énorme travail. J'ai essayé de regarder, de trouver un peu ce qu'il y avait sur Besançon. Je n'ai pas pu vérifier le boulevard Nord qui a été « zappé » complètement. Je rappelle quand même que le boulevard Nord passe au milieu des habitations. À 4 heures du matin, on commence à entendre le trafic des camions. Donc, par ces temps de chaleur, on ne peut pas ouvrir les fenêtres. Il est dommage que l'on n'ait pas pris la mesure du bruit à cet endroit-là. Merci.

**M. GUILLEMET.-** Je pense que vous avez mal regardé. Il fait partie de la carte de bruit. On regardera ensemble si vous voulez, en Commission, je vous montrerai.

**M. HAKKAR.-** D'une part, par rapport au boulevard Nord, pour une fois, on va dire que la route à quatre voies a quand même diminué les nuisances.

D'autre part, je voulais poser une question plus globale. C'est plutôt un diagnostic, mais il n'y a pas de préconisation. Vont-elles venir après ? Aura-t-on les moyens de les mettre en place ? Ou le diagnostic se suffit-il à lui-même ? C'est un peu frustrant. On a la carte de bruit. Mais après, que fait-on ?

**M. GUILLEMET.-** On est au premier temps, c'est la carte de bruit. Viser à réduire l'exposition au bruit est un deuxième temps qui va arriver. C'est ce que l'on appelle le plan d'action, avec notamment la mise en place de zones calmes. Donc, on y travaille.

**M. RUTKOWSKI.-** L'arrêté ministériel a été arrêté par rapport à une carte de bruit. À quelle époque cette carte de bruit a-t-elle été faite ?

**M. GUILLEMET.-** En 2010.

**M. RUTKOWSKI.-** Est-ce qu'avec les infrastructures à venir, cette carte de bruit va évoluer ?

**M. GUILLEMET.-** En concertation avec les communes concernées, le choix de l'année de référence a été porté sur l'année 2010 pour qu'il y ait aussi une cohérence avec les chiffres de l'État. Pour cette période, les données de trafic avant les travaux sont disponibles. Donc, la prochaine échéance sera 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que vous entendez beaucoup les bruits du TGV ?

**M. RUTKOWSKI.-** On a tout de même le raccordement Viotte-Auxon que l'on n'avait pas avant. Il coupe le village en deux. On a le fort trafic de l'aérien, on entend la N 57 et on a l'axe principal du TGV. Donc, ne pas avoir anticipé sur le territoire, c'est dommage. On va attendre 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ce qu'il faut faire. Mais tu as une belle gare !

Cela dit, par rapport à cette carte-là, il n'y a pas de vote contre ? On a bien compris que suivra ensuite un plan d'action.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

**M. GUILLEMET.-** C'est comme tous les ans, l'actualisation du critère de richesse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Est-ce que tout le monde est d'accord ? Qui n'était pas d'accord sur le critère de richesse ? N'était-ce pas toi, Serge, qui n'étais pas d'accord par le passé ? Est-ce que tout est bon, là ? Est-ce que ce tableau-là satisfait tout le monde ?

En l'absence de remarque, le rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Bilan des marchés notifiés en 2011 par la CAGB

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°10.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°10.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non.

Informations diverses

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez que l'on a une politique d'aide aux communes qui est en train de monter en puissance. On avait proposé aux communes plusieurs groupements de commandes. Le 7 juin dernier, on a informé les communes de la mise en place de quatre groupements de commandes portant sur les achats suivants, pour avoir des prix moins chers sur la fourniture de fuel domestique, la fourniture d'équipements et de protection individuelle et de vêtements de travail pour nos personnels, la prestation de nettoyage d'équipements et de protection individuelle et de vêtements de travail et la fourniture de mobilier de bureau, hors mobilier scolaire.

La Ville de Besançon sera le coordinateur et la CAGB se charge de l'ensemble des relations avec les communes. Or, à ce jour, nous avons pris contact avec les communes par téléphone. Il n'y a que huit réponses positives. Ce n'est pas grave. Je voudrais simplement vous dire qu'après, nous allons devoir passer les commandes rapidement. Si des communes sont intéressées par ces quatre sujets-là, il faut qu'elles délibèrent avant le 31 août, faute de quoi il sera trop tard.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Par ailleurs, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, peut-être un peu rapidement, j'aimerais apporter une précision. Suite à des propos malveillants et diffamatoires qui ont été tenus à mon encontre par un membre de cette Assemblée, et notamment dans une profession de foi éditée à 73 000 exemplaires à l'occasion des élections législatives, j'entends engager une action en diffamation, en ma qualité de Maire de la Ville de Besançon et de Président de l'Agglomération. Cette profession de foi comporte notamment un texte au sujet d'un « cadeau » d'une valeur de 400 000 €, accepté par le Maire de Besançon pour un projet de 300 M€. J'ai apporté au sein de cette Assemblée, à plusieurs reprises, ainsi qu'en Conseil Municipal, des réponses très précises à Madame PEQUIGNOT, mais elle persiste dans ses allégations. Je considère donc que ses propos portent atteinte à mon honneur et ai remis le dossier entre les mains des cabinets d'avocats de la Ville de Besançon et de la CAGB, qui vont faire suivre aux instances concernées. Je vous remercie.

*La séance est levée.*